

JOVIAL CAR

HIVER 2025-2026



MARCHÉS ET SHOPPING DE NOËL
CIRCUITS TOURISTIQUES
SÉJOURS BALNÉAIRES
CITYTRIPS
PARCS À THÈMES
CARNAVALS
RÉVEILLONS



LEROY



www.voyagesleroy.com

CALENDRIER DES DÉPARTS HIVER 2025 - 2026

OCTOBRE 2025

PAGE

2 AU 7/10	LAC ANNECY	6J	
3 AU 12/10	SALOU - COSTA DORADA	10J	
3 AU 12/10	LLORET DE MAR - COSTA BRAVA	10J	20
4 AU 5/10	FONTAINEBLEAU ET VAUX LE VICOMTE	2J	
11 AU 12/10	DISNEYLAND PARIS	2J	19
18 AU 19/10	NOUVEAU PARIS A VOTRE GUISE	2J	18
19 AU 20/10	LONDRES	2J	16
18 AU 20/10	MINI CROISIERE A YORK	3J	
24 AU 31/10	LLORET DE MAR - COSTA BRAVA	8J	20
24 AU 31/10	PINEDA DE MAR - COSTA DEL MARESME	8J	21
25 AU 26/10	MONT ST MICHEL - HONFLEUR	2J	
25 AU 28/10	ACTION VACANCES FORET NOIRE FÊTE DES CHRYSANTHEMES	4J	
25 AU 31/10	CÔTE VAROISE	7J	
30 AU 31/10	FUTUROSCOPE	2J	

NOVEMBRE 2025

8 AU 9/11	ROYAL PALACE ET STRASBOURG	2J	
8 AU 9/11	DISNEYLAND PARIS	2J	19
9 AU 10/11	LONDRES	2J	16
21 AU 23/11	NOUVEAU MARCHES DE NOËL A YORK	3J	8
26 AU 27/11	NOUVEAU MARCHÉS DE NOËL A LUXEMBOURG ET TRÈVES	2J	6
29 AU 30/11	NOUVEAU PARIS A VOTRE GUISE AMBIANCE DE NOËL	2J	18
29 AU 30/11	FÉERIE DE NOËL SUR LE RHIN	2J	4

DECEMBRE 2025

1 AU 4/12	NOUVEAU NOËL AUX CHATEAUX DE LA LOIRE	4J	10
2 AU 5/12	NOUVEAU FORET NOIRE SPECIAL MAGIE DE NOËL	4J	
9 AU 11/12	NOUVEAU MARCHES DE NOËL A MONTBELIARD COLMAR NANCY	3J	7
10 AU 11/12	MARCHES DE NOËL EN CHAMPAGNE	2J	5
14 AU 15/12	MARCHES DE NOËL A STRASBOURG ET COLMAR	2J	6
22 AU 26/12	NOUVEAU NOËL DANS LE GERS	5J	9
24 AU 25/12	REVEILLON CABARET EN CHAMPAGNE	2J	5
28 AU 29/12	LONDRES SPECIAL SOLDES	2J	16
30/12 AU 1/1	NOUVEAU NOUVEL AN EN ARDENNES	3J	13
30/12 AU 1/1	NOUVEAU NOUVEL AN EN BOURGOGNE	3J	11
30/12 AU 2/1	NOUVEAU NOUVEL AN A NANTES	4J	12

JANVIER 2026

3 AU 4/1	DISNEYLAND PARIS	2J	19
17 AU 18/1	NOUVEAU PARIS A VOTRE GUISE	2J	18

FEVRIER 2026

14 AU 15/2	NOUVEAU PARIS A VOTRE GUISE ST-VALENTIN	2J	18
14 AU 19/2	CARNAVAL DE VENISE	6J	15
20 AU 22/2	LONDRES & HARRY POTTER	3J	17
21 AU 22/2	DISNEYLAND PARIS	2J	19
23 AU 28/2	NOUVEAU CARNAVAL DE NICE FETE DU CITRON A MENTON	6J	14

MARS 2026

14 AU 15/3	ROYAL PALACE ET STRASBOURG	2J	4
------------	----------------------------	----	---

AVRIL 2026

26/4 AU 3/5	LLORET DE MAR	8J	20
26/4 AU 3/5	PINEDA DE MAR	8J	21

MAI 2026

2 AU 3/5	NOUVEAU PARIS A VOTRE GUISE	2J	18
----------	------------------------------------	----	----

JUIN 2026

6 AU 7/6	ROYAL PALACE ET STRASBOURG	2J	4
----------	----------------------------	----	---

EN PRÉVISION

11 AU 12/7	NOUVEAU PARIS A VOTRE GUISE	2J	
24 AU 26/7	LONDRES & HARRY POTTER	3J	17
8 AU 9/8	NOUVEAU PARIS A VOTRE GUISE	2J	
30/10 AU 1/11	LONDRES & HARRY POTTER	3J	17
7 AU 8/11	NOUVEAU PARIS A VOTRE GUISE	2J	
15 AU 16/11	ROYAL PALACE ET STRASBOURG	2J	
27 AU 29/12	LONDRES & HARRY POTTER	3J	17

ROYAL PALACE

8/11/25

14/3/26

6/6/26

15/11/26



CARNAVAL DE VENISE

14/2/26

CARNAVAL DE NICE

FÊTE DU CITRON

23/2/26



NOËL DANS LE GERS

22/12/25



NOËL CHATEAUX DE LA LOIRE 1/12/25



DES ESCAPADES POUR DÉCOUVRIR ET PARTAGER ...

Nous sommes ravis de vous présenter notre nouvelle brochure d'échappées en autocar pour cet hiver 2025-2026 ! Celle-ci, vous le constaterez, est idéale pour s'évader à prix mini dans une ambiance conviviale ! Partez à la découverte de régions françaises et européennes sous les couleurs de Noël, pour passer le cap de l'an 2026 ou pour profiter de l'ambiance incomparable des carnivals de Nice ou Venise ! Notre leitmotiv ? Vous faire profiter de moments de partage avec des compagnons de voyage, un chauffeur «jovial» et/ou un accompagnateur, parfois local, toujours attentif à votre bien-être, qui anime le programme.

Alors, let's go !

La Jovial Team



JOVIAL CONTACT
un seul numéro d'appel !

Pour plus de facilité et d'efficacité,
contactez-nous sur un seul numéro :

069/89.51.14



INFORMATION



LA JOVIAL TEAM
un vrai travail d'équipe !

Nos conseillers voyages ont été sélectionnés avec soin pour vous assister au mieux dans le choix de vos vacances ! A votre écoute, ils sauront vous conseiller afin que votre séjour corresponde à vos attentes.

Nos chauffeurs ont été minutieusement sélectionnés pour vous garantir le maximum de professionnalisme autant dans leur conduite sur la route que pour leur accompagnement et service aux passagers.

Nos guides-accompagnateurs vous accompagnent lors de certains de nos séjours et sont à votre disposition pour répondre à vos questions culturelles ou pratiques.



WWW.VOYAGESLEROY.COM
votre agence 24h/24 !

Visitez régulièrement notre portail internet pour vous tenir informé de nos nouvelles suggestions d'évasion aussi bien en séjours qu'en voyages d'une journée et de sorties concerts et spectacles.

Offrez un ou un chèque cadeau à vos amis et proches, c'est si sympa !



Devenons amis sur tous les réseaux sociaux, vous serez informés en temps réels des derniers potins voyages, plus d'interactivité entre vous et nous !



Rejoignez
nos 11 000 suiveurs Facebook !
Restez informés en premier
et participez à des concours !



ou via une des agences du réseau GIGATOUR





ALLEMAGNE

FÉERIE DE NOËL SUR LE RHIN

COBLENCE - RÜDESHEIM



275 €

du 29 au 30 novembre 2025

2 JOURS

Romance rhénane et contes de fées de Noël, le parfum du vin chaud et l'air romantique... pendant la saison de l'Avent, la ville rhénane mosellane de COBLENCE montre son côté rêveur et attire les visiteurs avec ses nombreuses attractions.

RÜDESHEIM vous attend avec un marché de Noël particulier au cœur de la Vieille Ville avec ses ruelles, ses cours intérieures, ses endroits romantique. Ambiance festive !

J1 : BELGIQUE - COBLENCE - RÜDESHEIM

Départ matinal et arrivée à Coblenz vers midi. Découverte de l'une des plus anciennes villes allemandes sous le charme de Noël avec ses rues romantiques scintillantes et festives, ses places pittoresques, ses cours cachées et ses monuments monumentaux. Balade sur le marché de Noël puis départ pour Rüdesheim, installation à l'hôtel, dîner, logement. Passez la soirée dans l'une des nombreuses guinguettes de la Drosselgasse, la rue la plus joyeuse du monde !

J2 : RÜDESHEIM - BELGIQUE

Petit déjeuner, balade dans la vieille ville de Rüdesheim et sur son marché de Noël. Le marché de Noël de Rüdesheim est l'un des endroits les plus visités d'Allemagne connu dans le monde entier pour l'explosion de lumières et de couleurs qui inondent ses charmantes rues. Sa renommée est méritée car se promener dans l'étroite et adorable Drosselgasse, ou passer par le restaurant Winzerkeller, connu comme la maison aux 1000 lumières, c'est s'immerger pleinement dans un Noël de rêve. Vers 15h00, retour vers la Belgique.



FRANCE

ROYAL PALACE & STRASBOURG

PARFUM D'ÉTOILES



310 €

2 JOURS

du 14 au 15 mars 2026

du 6 au 7 juin 2026

A Kirrwiller, le Royal Palace fête ses 45 ans avec son nouveau spectacle « PARFUM D'ÉTOILES » ! Après une pluie d'étoiles, la terre s'est métamorphosée: faune, flore et humains ont fusionné en créatures fantastiques et envoûtantes. Evy, jeune parfumeuse, s'élance dans une quête sensorielle à travers des paysages oniriques, mêlant amour et poésie, à la recherche de senteurs oubliées et du parfum des étoiles...

Un show exceptionnel pour célébrer 45 ANS DE CABARET ! Strass, musiques, couleurs et émerveillement sont de la partie. Un cadeau inoubliable...Seul, à deux ou entre amis, nous vous le recommandons.

J1 : BELGIQUE - KIRRWILLER - STRASBOURG

Départ matinal en direction de l'Alsace et arrivée à Kirrwiller pour assister au magnifique spectacle du Royal Palace. Déjeuner de 12h00 à 14h30 au restaurant « Le Majestic » avec orchestre. A 14h30, début du spectacle, entrez et découvrez son univers fantastique. Animation dansante dans le Lounge jusqu'à 18h00.

EXEMPLE DE MENU

Déllice de volaille et foie gras en croûte
Salade de choucroute au cumin

Filet de canette rôtie
Gratin de pommes de terre truffé
Légumes du moment

Vacherin glacé vanille-framboise



Incluant 1 coupe de crémant en apéritif et 50 cl d'eau minérale

Transfert à l'hôtel*** à Strasbourg Illkirch, logement.

J2 : STRASBOURG - BELGIQUE

Après le petit déjeuner, visite libre de Strasbourg avec possibilité de promenade en train touristique ou en bateau. Déjeuner libre et dans l'après-midi, retour vers la Belgique.

INCLUS

- transport en autocar
- logement en 1/2 pension sur base de chambre double, bain ou douche wc en hôtel****

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT - RÉDUCTION

- chambre single: +35 €
- 3ème pers. en chambre triple: -10%

INCLUS

- transport en autocar
- 1 nuit en logement petit déjeuner en hôtel*** à Strasbourg Illkirch
- déjeuner dansant et spectacle de music-hall au Royal Palace
- 1 coupe de Crémant et 50 cl d'eau minérale au Majestic

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

RÉDUCTION - SUPPLÉMENTS

- chambre single: +35 €
- place d'honneur au spectacle : +14 € (recommandé !)
- 3ème et 4ème personne en ch. triple ou quadruple : - 5%
- 12 ans avec 2 ad. dans chambre: -15%

MARCHÉS DE NOËL EN CHAMPAGNE



220 €

du 10 au 11 décembre 2025 2JOURS

Cap sur la féerie de Noël à Reims en Champagne ! Envie de plonger dans la magie des fêtes, un vin chaud à la main et les yeux pétillants ? Alors embarquez avec nous pour une escapade pétillante au cœur de la Champagne ! Reims vous ouvre ses portes avec son majestueux marché de Noël au pied de la cathédrale, dans une ambiance féerique mêlant effluves d'épices, lumières scintillantes et artisanat gourmand.

Le marché de Noël de Châlons-en-Champagne est plus intime mais tout aussi charmant, au bord de l'eau, entre chalets lumineux et animations conviviales. Une bulle enchantée pour démarrer les fêtes avec élégance... et croustillant !

J1 : BELGIQUE - REIMS

Départ matinal en direction de Reims, découverte libre de son marché de Noël. En fin d'après-midi, transfert à l'hôtel****, dîner et logement.

J2 : CHÂLONS EN CHAMPAGNE - BELGIQUE

Petit déjeuner puis départ pour un parcours gourmand avec une dégustation qui vous dévoilera les secrets de fabrication du célèbre biscuit rose. Puis, balade libre au cœur des jolies illuminations et décorations du marché de Noël de Châlons en Champagne. En fin d'après-midi, retour vers la Belgique.



INCLUS

- transport en autocar
- séjour en 1/2 pension du repas du soir du J1 au petit déjeuner du J2
- visite guidée et dégustation de la Maison du Biscuit
- taxes de séjour

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT

- chambre single: +45 €

RÉVEILLON DE NOËL EN CHAMPAGNE

AU KABARET MUSIC-HALL !



299 €

du 24 au 25 décembre 2025 2JOURS

« Femmes Mythik », c'est 2h de spectacle avec danseuses et danseurs, meneuse de revue, chants live numéros visuels, ventriloque, animation musicale. Laissez-vous entraîner dans cet univers féerique avec strass et de paillettes tout en y conciliant saveurs et raffinements lors d'un somptueux repas. Venez festoyer avec nous !

J1 : BELGIQUE - TINQUEUX

Départ en direction de Reims. Repas de midi libre et balade sur le marché de Noël. En fin d'après-midi, transfert vers l'hôtel en périphérie de Reims (installation dans les chambres- temps libre pour vous préparer à la soirée). Vers 19h, transfert vers le « Cabaret K » pour un réveillon festif en VIP.

1 Kir Champagne Trilogie de Mignardises

Foie gras de canard mi-cuit aux 2 poivres, Marmelade de rhubarbe, brioche tiède

Volaille champenoise et sa réduction crémée Gratin dauphinois et ses légumes

Hommage à la Normandie Sur chutney de figues et son pain

La Gourmandise du « K »
1/4 vin rouge + 1/2 eau

Animation musicale, après le spectacle (vers minuit), retour à l'hôtel.

J2 : TINQUEUX - REIMS - BELGIQUE

Petit déjeuner. Vers 10h30, transfert vers le centre de Reims. Découverte libre de la ville et de sa cathédrale. Possibilité d'assister à la Messe de Noël. Repas de midi libre. Vers 15h30, retour vers la Belgique.



INCLUS

- transport en autocar
- logement et petit déjeuner en hôtel*** type Ibis ou similaire
- soirée de réveillon au cabaret en place VIP
- 1/4 vin rouge et 1/2 eau au spectacle

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

RÉDUCTION - SUPPLÉMENT

- chambre single: +30 €
- -12 ans avec 2 ad : enf 1 (-15%) enf 2 (-25%)



FRANCE

MARCHÉS DE NOËL STRASBOURG - COLMAR



279 €

du 14 au 15 décembre 2025 2 JOURS

À l'approche de Noël, STRASBOURG se pare de ses plus beaux atours. Les rues, les maisons, les ponts, les façades des églises et des plus beaux monuments de la ville s'habillent de lumières et offrent à chacun l'émotion de se voir transporter dans la magie de Noël. Le marché de Noël se compose de quelques 300 chalets, installés sur différentes places de la capitale alsacienne.

A COLMAR, les 6 marchés de Noël resplendissent par leur atmosphère intimiste et invitent aux plus belles découvertes. Thématisés, chacun nous emporte dans la magie de Noël et dans une ambiance unique pour le bonheur des petits et grands.

J1 : BELGIQUE - STRASBOURG - MUTZIG

Départ matinal et arrivée à Strasbourg en fin de matinée, repas de midi libre et balade sur son marché de Noël ou découverte libre des richesses architecturales du quartier de la Petite France, des Tanneurs, des Ponts Couverts et de la cathédrale. En fin d'après-midi, départ pour Mutzig, installation à l'hôtel, dîner, logement.

J2 : COLMAR - BELGIQUE

Après le petit déjeuner, départ pour Colmar, capitale des vins d'Alsace. Promenade sur son marché de Noël et découverte libre du vieux Colmar et de son marché couvert. Dans l'après-midi, retour vers la Belgique, arrivée prévue en fin de soirée.



INCLUS

- transport en autocar
- logement en 1/2 pension en hôtel *** du repas du soir du J1 au petit déjeuner du J2

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT - RÉDUCTIONS

- chambre single: +45 €
- 4-10 ans dans ch. avec 2 ad.: -25 %
- 11-14 ans dans ch. avec 2 ad.: -10 %



ALLEMAGNE

MARCHÉS DE NOËL TRÈVES - LUXEMBOURG



NOUVEAUTÉ

230 €

du 26 au 27 novembre 2025 2 JOURS

Retrouvez un festival de lumières et d'animations dans le cadre merveilleux et romantique des villes de Luxembourg et de Trèves !

J1 : BELGIQUE - TRÈVES

Départ matinal en direction de Trèves. Nichée entre les monts de l'Eifel et le Hunsrück, au bord de la Moselle, Trèves est un véritable carrefour historique. Temps libre sur le marché de Noël, l'un des plus beaux d'Europe. Il vous transporte dans un conte de fées médiéval. Sous les illuminations féériques de la cathédrale, flânez parmi les chalets en bois regorgeant d'artisanat local, de spécialités culinaires et de décorations de Noël. Patinoire, manèges, ateliers créatifs et rencontres avec le Père Noël animent ce marché où traditions et modernité se mêlent. Goûtez aux saveurs locales, admirez les vitrines illuminées et imprégnez-vous de l'atmosphère festive. Transfert à l'hôtel. Repas du soir dans un restaurant à côté de l'hôtel. Logement.

J2 : LUXEMBOURG - BELGIQUE

Petit déjeuner buffet puis départ pour Luxembourg. Journée libre en ville et au marché de Noël. Chaque année, celui-ci transforme la Place d'Armes, la Place de la Constitution et la Place de Paris en un véritable village de Noël. La principale place de la capitale se couvre de petites baraques en bois, vendant des bougies, des jouets, des décorations, des sucreries, de même que des boissons typiques telles que le « Glühwain » (vin chaud) et des nourritures typiques telles les « Thüringer », les « Mettwurst » (saucisses luxembourgeoises) ou les « Gromperkichelcher » (galettes de pommes de terre). La Place d'Armes sera décorée du sapin géant et de la crèche de Noël. En fin d'après-midi, retour vers la Belgique.



INCLUS

- transport en autocar
- séjour en hôtel Best Western Trèves city en logement et petit déjeuner
- repas du soir du J1 dans un restaurant à proximité de l'hôtel
- circuit touristique

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT - RÉDUCTIONS

- chambre single: +35 €
- 3ème pers. en ch. triple: -10 %
- 3-11 ans dans ch. avec 2 ad.: -25 %

NOUVEAUTÉ

485 €

Du 9 au 11 décembre 2025 3 JOURS

Chaque année, c'est la même féérie. A l'approche des fêtes de fin d'année, l'esprit de Noël s'empare de la ville de Montbéliard. Tandis que les rues et les façades s'illuminent, les petits chalets du marché de Noël emplit d'idées cadeaux, de décorations pour le sapin ou la crèche, et de saveurs salées et sucrées se serrent au pied du temple Saint-Martin et dans les rues voisines. Ça sent bon le pain d'épices, la cannelle et le vin chaud.... Et ce n'est pas pour rien qu'il est classé parmi les plus beaux marchés de Noël d'Europe !

Les LUMIÈRES DE NOËL tiennent leur nom de la mise en lumière du centre-ville avec des illuminations qui font la renommée de Montbéliard. A la tombée de la nuit, le centre-ville de Montbéliard s'illumine... Des lumières par milliers habillent la ville, mettant en valeur le patrimoine architectural de Montbéliard.



J1 : BELGIQUE - MONTBÉLIARD

Départ matinal en direction de Luxembourg et arrivée à Montbéliard dans l'après-midi. Découverte libre du marché de Noël, installation à l'hôtel dans le centre, dîner au restaurant à proximité de l'hôtel, logement.

J2 : COLMAR

Petit déjeuner puis route vers Colmar. Visite guidée de la ville puis temps libre sur ses marchés de Noël au cœur du centre historique : Place Jeanne d'Arc, Place de l'Ancienne Douane, Place des Dominicains, Kaïfhus, la Petite Venise, Place de la Cathédrale... La magie de Noël à Colmar, c'est d'abord l'ambiance de la Vieille Ville illuminée et décorée comme un conte de fées : un décor historique rendu magique par les illuminations de Noël qui, en cette période de fête, s'intègrent harmonieusement aux éclairages exceptionnels conçus pour la valorisation du patrimoine, et qui parent le centre de Colmar d'une douce aura de lumière. Repas de midi et après-midi libres puis retour à Montbéliard, dîner et logement.

J3 : MONTBÉLIARD - NANCY - BELGIQUE

Petit déjeuner puis départ pour Nancy, capitale des Ducs de Lorraine, réputée pour sa magnifique Place Stanislas. Balade libre sur le marché de Noël installé sur la magnifique Place Charles III. Le grand Village de St-Nicolas à Nancy accueille plus d'une soixantaine d'échoppes qui regorgent d'idées cadeaux, de surprises et bien entendu, de gourmandises de saison : bretzels, sablés de Noël, pains d'épices, chocolats, chocolat chaud, jus d'orange épicé chaud et vin chaud... Après le déjeuner libre, vers 15h00, retour vers la Belgique.



INCLUS

- transport en autocar
- séjour en 1/2 pension du dîner du J1 au petit déjeuner du J3
- logement à l'hôtel Kyriad Montbéliard centre
- circuit touristique au programme
- visite guidée de Colmar (2h)
- taxes de séjour

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT

- chambre single: +110 €



ANGLETERRE

MARCHÉS DE NOËL À YORK

MINI CROISIÈRE DANS L'UNE DES VILLES LES PLUS ROMANTIQUES D'ANGLETERRE !

NOUVEAUTÉ

à pd 370 €

Du 21 au 23 novembre 2025 3 JOURS

Visitez l'une des villes les plus romantiques d'Angleterre ! Partez pour une mini-croisière de 2 nuits de Rotterdam à York. À bord, vous trouverez plusieurs bars, restaurants, un cinéma et un casino. Vous pourrez profiter des concerts live au Show Lounge ou au Sky Bar et en fin de soirée à la discothèque. Après une traversée de nuit depuis Rotterdam, vous arrivez au port de Hull en matinée et notre autocar vous conduira au centre-ville de York. Vous aurez toute la journée pour découvrir la richesse culturelle de York. C'est un voyage dans le temps au cœur de l'Angleterre médiévale. Cette cité historique, nichée au confluent de l'Ouse et de la Foss, vous transporte à travers les siècles. Flânez dans les ruelles pavées de The Shambles, une rue commerçante unique aux maisons à colombages qui semblent presque se toucher. Visitez l'imposante cathédrale d'York, un chef-d'œuvre gothique qui domine la ville. Explorez les vestiges romains et vikings de Jorvik, ou promenez-vous le long des remparts pour admirer la vue panoramique. Et pour une touche de magie, ne manquez pas le marché de Noël (en novembre*) de York, un véritable conte de fées hivernal. Avec son architecture médiévale, ses musées fascinants et son atmosphère chaleureuse, York vous promet une journée inoubliable.

J1 : BELGIQUE - ROTTERDAM

Départ en direction de Rotterdam, repas de midi libre et balade en ville. En fin d'après-midi, embarquement à bord du ferry, installation en cabine, dîner et logement.

J2 : HULL - YORK

Arrivée à Hull en début de matinée, route vers la magnifique cité médiévale de York. Visite guidée du centre historique et temps libre. Ne manquez pas les Shambles, une rue bordée de bâtiments à colombage traditionnels qui datent du 14^{ème} siècle. Visitez bien sûr la plus grande cathédrale gothique d'Europe du Nord. Le patrimoine viking est aussi présent dans la ville, car à l'époque York, alors appelée Jorvik, était la capitale d'un territoire viking. Cette ville du Yorkshire est également un centre culturel et artistique ainsi qu'un bon endroit pour faire du shopping et s'amuser, entre les magasins à prix d'usine et les cafés, pubs traditionnels ou jolies tea rooms. Tout dépend de vos envies ! Balade libre sur le marché de Noël. En fin d'après-midi, retour à Hull pour reprendre le ferry, dîner et logement.

J3 : ROTTERDAM - BELGIQUE

Après le petit déjeuner, route vers Delft. Repas de midi libre. Retour vers la Belgique.



PRIX PAR PERS.	2 AD. CAB.	3 AD. CAB.	4 AD. CAB.	1 AD. CAB.	ENF.1 4-15 ANS AVEC 2 AD.	ENF.2 4-15 ANS AVEC MIN 2 AD.
21/11/25	465 €	370 €	370 €	570 €	240 €	240 €



INCLUS

- transport en autocar
- traversées par ferry aller-retour en cabine ext. 2 lits bas
- 1/2 pension du J1 au soir jusqu'au matin du J3
- visite guidée de York

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »
- possible surtaxe carburant des compagnies maritimes

NOUVEAUTÉ

Du 22 au 26 décembre 2025 5 JOURS

995 €

Et si cette année, Noël avait un accent chantant du Sud-Ouest ? Offrez-vous un réveillon inoubliable au cœur du Gers, dans la charmante ville de Nogaro, le temps d'un voyage de 5 jours placé sous le signe de la convivialité, des paysages bucoliques et des plaisirs de la table. Entre marchés de Noël typiques, foie gras fondant, petits villages illuminés et ambiance chaleureuse à la gasconne, ce voyage promet d'allier traditions festives et dépaysement tout en douceur. Embarquez avec nous pour un Noël gourmand, joyeux et plein de surprises, loin du tumulte et tout près du cœur...

J1 : BELGIQUE - NOGARO

Départ matinal vers Paris, Tours, Bordeaux. Arrivée à Nogaro en fin de journée. Apéritif d'accueil aux saveurs locales avant un dîner typiquement gascon de façon à s'imprégner du terroir sans attendre, soirée libre, logement.

J2 : GANADERIA - BASTIDE GERSOISE - MUSEE PAYSAN GASCON

Petit déjeuner puis direction le Domaine du Burros pour une visite insolite et originale. Le propriétaire, éleveur de vaches de courses landaises vous accueille dans sa ganadéria et vous guide à la découverte de cette tradition locale; isite de la Bastide d'Armagnac qui abrite entre autres, la Place Royale qui aurait inspiré Henri IV pour la Place des Vosges à Paris. Déjeuner à Solenca puis découverte du Musée du Paysan Gascon, retour dans le passé puis découverte des Arènes de Nogaro. Retour à Solenca pour le dîner, soirée vidéo sur le Gers, logement.

J3 : FOIE GRAS ET ARMAGNAC

Petit déjeuner puis visite d'une conserverie artisanale de foie gras, Pierre-Marie vous guidera sur toute son exploitation, de la nurserie à la conserverie afin de vous présenter l'élaboration de son produit final, une dégustation s'impose ! Déjeuner à Solenca puis étape chez un vigneron qui vous fera partager les secrets de l'élaboration de l'Armagnac, suivi bien évidemment d'une dégustation de Floc blanc et rouge, ainsi que de plusieurs millésimes de « l'Or local », l'Armagnac. Retour à Solenca pour la soirée cabaret du réveillon de Noël, logement.

J4 : LARESSINGLE - CONDOM - LA RONDE DES CRECHES

Petit déjeuner puis visite du village gersois typique de Larressingle, village médiéval fortifié. Départ pour Condom, visite de la ville. Déjeuner dans les environs puis arrivée à Castet-Arrou pour une balade découverte des 4 crèches à thèmes. Retour à Solenca pour le dîner et la soirée libre, logement.

J5 : SOLENCA - BELGIQUE

Petit déjeuner et retour vers la Belgique, arrivée prévue dans la soirée.

HÔTEL SOLENCA*** - NOGARO

L'hôtel est idéalement situé, dans le Gers à Nogaro, au cœur du Sud-Ouest, à l'orée des Landes et aux portes des Pyrénées. Les chambres disposent d'une télévision à écran plat, wifi gratuit, climatisation/chauffage réversible réglable, bureau, salle de bain avec baignoire ou douche, sèche-cheveux, miroir grossissant. Le petit déjeuner est servi sous forme de buffet sucré/salé.



INCLUS

- transport en autocar
- cadeau de bienvenue
- apéritif d'accueil
- séjour en pension complète du J1 soir au petit déjeuner du J5
- soirée cabaret du réveillon de Noël
- boissons aux repas : eau et ¼ de vin, café midi et soir
- animations au programme + animation du réveillon de Noël
- visites et droits d'entrée au programme
- services d'un accompagnateur pendant tout le séjour
- équipements de l'hôtel (sauna, salle de sport, wifi)
- taxes de séjour

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT

- chambre single : +165 €

NOUVEAUTÉ

775 €

Du 1 au 4 décembre 2025 4 JOURS

Quand les fêtes de fin d'année rencontrent l'élégance de la Renaissance, la magie opère à chaque détour de couloir... Les Châteaux de la Loire se parent de leurs plus beaux atours pour célébrer Noël : guirlandes scintillantes, sapins majestueux et décorations grandioses replongent petits et grands dans la splendeur d'autrefois. De Cheverny à Blois, en passant par Amboise, Chambord et le charmant Clos Lucé, chaque demeure raconte Noël à sa façon, entre tradition et féerie. Sans oublier la ville de Tours, qui déploie son marché de Noël enchanteur, ses chalets gourmands et ses illuminations féériques. Un séjour entre histoire, gastronomie et émerveillement, pour un Noël pas comme les autres...

J1 : BELGIQUE - CHÂTEAU DE CHEVERNY - BLOIS

Départ matinal en direction de la Loire via Paris (déjeuner libre en cours de trajet), arrivée à Cheverny en début d'après-midi, visite guidée de ce château qui servit de modèle à Hergé pour dessiner Moulinsart. Il vous étonnera par la richesse, la densité de son mobilier et le charme authentique et raffiné de sa décoration et de ses jardins. Cheverny invite à vivre un Noël féérique et traditionnel, où la magie des fêtes ravive les souvenirs d'enfance. Sublimé par des décorations dans chaque pièce et dans les jardins. Continuation vers Blois, installation en hôtel***, dîner et logement.

J2 : CHÂTEAU DE BLOIS - TOURS

Petit déjeuner puis visite guidée du Château de Blois qui présente un véritable panorama de l'architecture et de l'histoire des châteaux de la Loire. Continuation vers Tours surnommée « la Petite Paris ». Arrêt en cors de route dans une cave et dégustation de vins. Déjeuner puis visite guidée pédestre du vieux Tours, quartier qui s'étend autour de la Place Plumereau. Des maisons médiévales à pans de bois et en pierre y côtoient des hôtels particuliers exceptionnels développés autour d'une immense collégiale dédiée à Saint-Martin, centre de l'un des plus anciens pèlerinages de la chrétienté. Balade libre sur les marchés de Noël de la ville avec ses lumières scintillantes et ses chalets gourmands. Flânez au fil des places et des rues et laissez-vous porter par l'allégresse ambiante tandis que les odeurs gourmandes de chocolat chaud et de marrons grillés titillent vos narines ! Retour à l'hôtel, dîner et logement.

J3 : CHÂTEAU D'AMBOISE - CLOS LUCÉ

Petit déjeuner, départ pour vers le Château d'Amboise. C'est ici que les petits princes de la Renaissance célébraient les fêtes de la nativité. 500 ans plus tard, cette joyeuse tradition se perpétue. Les décors féériques de « Noël, rêves d'enfance » viennent enrichir les collections permanentes. Une scénographie d'ampleur, renouvelée chaque année, est installée tout au long du parcours de visite. Déjeuner typique troglodytique suivi d'une visite libre du Château du Clos Lucé qui offre une découverte haute en couleur de la demeure de Léonard de Vinci parée de ses plus beaux atours de fête. De la Chapelle, où l'on découvre la crèche, à la Salle du Conseil, ornée de son grand sapin et de tables de fêtes dressées, l'esprit de Noël jalonne le parcours de visite. Dans la cuisine, le feu crépite et rappelle les soirs d'hiver où Léonard de Vinci venait s'y réchauffer. Goûter de Noël servi au près du feu à l'Auberge du Prieuré pour terminer la journée, retour à l'hôtel, dîner et logement.

J4 : CHÂTEAU DE CHAMBORD - BELGIQUE

Petit déjeuner puis trajet vers le Château de Chambord (découverte libre). Du porche d'entrée, au rez-de-chaussée en passant par les appartements meublés jusqu'aux jardins à la française, c'est un décor digne d'un conte de fées qui habille le château ! Les allées extérieures sont également embellies d'une centaine de magnifiques sapins. Laissez-vous emporter par la splendeur des lieux, déjeuner puis retour vers la Belgique, arrivée prévue en fin de soirée.

Remarque : l'ordre des visites peut-être modifié.



INCLUS

- transport en autocar
- séjour en pension complète du J1 soir au repas de midi du J4
- logement en hôtel*** à Blois
- 1/4 de vin et café aux repas déjeuners
- visite guidée des châteaux de Cheverny, de Blois, d'Amboise et du Vieux Tours
- visite libre du Clos Lucé avec goûter de Noël
- dégustation de vins
- visite libre du Château de Chambord
- taxes de séjour

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT

- chambre single: +120 €





NOUVEL AN EN BOURGOGNE

UN RÉVEILLON FESTIF AU COEUR DES SAVEURS ET DES TRADITIONS

NOUVEAUTÉ

2026
HAPPY NEW YEAR

759 €

Du 30 décembre au 1 janvier 2025 **3 JOURS**

Cette année, mettez les petits plats dans les grands et laissez-vous séduire par une escapade magique en Bourgogne, terre de traditions et d'art de vivre. Baladez-vous dans des villages illuminés au charme intemporel, découvrez le patrimoine bourguignon entre vignobles et abbayes, et vivez des instants d'exception, entre détente, culture et gastronomie. Ce Noël là, ce ne sera pas la dinde qui sera farcie... mais vos valises de beaux souvenirs !

J1 : BELGIQUE - NUITS SAINT GEORGES

Départ matinal et arrivée à Nuits-St-Georges en début d'après-midi pour découvrir les clés ouvrant les portes du monde merveilleux du cassis avec l'Espace Muséographie; une exposition qui dévoile l'histoire du cassis, sa culture, son développement et ses multiples applications (en gastronomie, médecine, parfumerie...) c'est aussi l'histoire de toute une région qui est racontée à travers la crème de cassis. Visite guidée de la production avec les étapes de l'élaboration du super cassis Védrenne, crème la plus médaillée au monde ! Dégustation puis installation à l'hôtel**** en agglomération de Dijon, dîner et logement.

J2 : BEAUNE - DIJON

Petit déjeuner buffet puis départ vers Beaune, visite libre des célèbres hospices, l'hôpital pour les pauvres. Déjeuner bourguignon au restaurant puis après-midi libre au centre de Dijon. Sous les lumières de Noël, la ville vous plonge dans la magie des fêtes de fin d'année. Marché de Noël avec ses chalets traditionnels et gourmands, sapin géant, carrousel, maison du Père Noël, grande roue, patinoire et illuminations. En fin d'après-midi, retour à l'hôtel pour préparer la soirée du réveillon. Vers 19h30, transfert vers le restaurant à Glanon. Dîner de gala animé (danses, attractions...) avec animation musicale (DJ) et cotillons pour fêter la nouvelle année.

MENU (sous réserves)

Verrine de tartare de tomates, avocats et crevettes

Terrine de foie gras maison au Sauternes, confiture de figues et son pain brioché

Filet de bœuf aux morilles et son tajine de légumes

Trilogie de fromages

Tiramisu aux framboises et chocolat blanc, croquant de nougatine

1 apéritif Griottine, 1 verre de Hautes Côtes de Beaune blanc, 1 verre de rouge, eau à discrétion et café.

Vers 4h00, fin des festivités et retour à l'hôtel (pour ceux qui désirent partir plus tôt, un premier transfert sera organisé vers 1h00).

J3 : JOUR DE L'AN AU CABARET

Petit déjeuner buffet puis vers 12h00, déjeuner spectacle du Jour de l'An au Cabaret Odysseo. Dès votre arrivée, plumes, paillettes et lumières vous plongeront dans l'ambiance merveilleuse des cabarets ! Pendant votre repas, animation conviviale et interactive avec entre autres le célèbre «Cancan Bourguignon» suivie de sa grande revue music-hall (féerie, rires, chants en live, danses et numéros visuels impressionnants au programme !

MENU

Verrine de mousse de foie gras, pommes caramélisées, Gougères farcies à la crème de saumon

Tartare de Saint-Jacques, Langoustine aux agrumes, crème fouettée citronnée et son fleuron

Filet de bœuf, purée de vitelotte et son flan de carottes, sauce à la truffe

Langres et sa compotée de fruits

Bûche de l'Odysseo, coulis de fruits rouges

1 apéritif Griottine, 1 verre de blanc 1 verre de rouge eau à discrétion et café

Vers 17h00, retour vers la Belgique.



INCLUS

- transport en autocar
- séjour en pension complète hôtel**** du dîner J1 au déjeuner du J3
- vin, eau et café au dîner J1 et déjeuner du J2 avec apéritif
- visites et dégustations au programme
- soirée dîner-dansant animé du réveillon de la St-Sylvestre (boissons comprises)
- déjeuner spectacle du jour de l'An (boissons comprises)
- transport (local) aller retour du 31/12 et 1/1 hôtel-restaurant pour la soirée de la St-Sylvestre
- taxes de séjour

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT

- chambre single: +99 €

NOUVEAUTÉ

Du 30 décembre 25 au 2 janvier 26 4 JOURS

925 €

Et si vous commenciez la nouvelle année entre mer et merveilles ? Embarquez pour un réveillon de la Saint-Sylvestre inoubliable entre Nantes, ville d'art et d'audace, et Pornic, perle de la côte Atlantique. À Nantes, laissez-vous émerveiller par les féeries du marché de Noël, flânez au cœur des ruelles animées et découvrez l'extraordinaire univers des Machines de l'Île, où l'on croise un éléphant géant qui semble tout droit sorti d'un rêve... Puis cap sur Pornic, joli port niché entre falaises et océan. Entre traditions locales et ambiance conviviale, ce séjour vous invite à savourer le meilleur de l'Ouest, entre patrimoine, fête et air iodé. Laissez notre autocar vous mener vers cette escapade joyeuse et vivifiante, et commencez l'année sous le signe de la bonne humeur et de la découverte !

J1: BELGIQUE - RÉGION NANTES

Départ matinal, déjeuner libre en cours de route et arrivée à Nantes en fin de journée. Installation à l'hôtel*** en région nantaise, dîner et logement.

J2: NANTES HISTORIQUE - MACHINES DE L'ÎLE - MARCHÉS DE NOËL

Petit déjeuner puis départ pour Nantes vers les célèbres et incontournables machines de l'île. Installées sur le site des anciens chantiers navals, elles sont réparties en 3 expériences. Visite découverte de la Galerie des Machines et du Carrousel des Mondes Marins. En décembre, l'ambiance de Noël s'installe sous les Nefs avec sapins avec mise en lumière de la Galerie à la tombée de la nuit, guimauves, chocolats et vin chauds... Déjeuner puis dans l'après-midi, visite guidée du cœur historique de Nantes. Du Château des Ducs de Bretagne au Cours Cambronne, Nantes révèle son histoire, son patrimoine, son architecture et ses incontournables. Temps libre dans le centre pour profiter des nombreuses animations dont le marché de Noël qui réunit chaque année près de 140 exposants ! Et pourquoi ne pas en profiter pour flâner dans le Passage Pommeraye, galerie commerçante d'inspiration art déco, chef-d'œuvre d'architecture classé monument historique. Retour à l'hôtel pour les préparatifs du réveillon, dîner en chansons puis soirée de réveillon à l'hôtel. Dégustation d'huîtres et de Muscadet au petit matin pour les plus vaillants ! Logement.

J3: PORNIC

Matinée libre et brunch du Nouvel An puis départ pour une promenade digestive sur la côte. Visite libre de Pornic, jolie station balnéaire qui se déploie autour de son vieux port où s'amarrent bateaux de pêche et voiliers traditionnels. En longeant les quais et ses terrasses, une promenade rejoint le solide château élevé au 13ème siècle, retour à l'hôtel, dîner, logement.

J4: RÉGION NANTES - BELGIQUE

Petit déjeuner puis retour vers la Belgique, arrivée prévue dans la soirée.



INCLUS

- transport en autocar
- séjour en pension complète en hôtel*** du repas du soir du J1 au petit déjeuner du J4
- visite guidée pédestre de Nantes
- visite découverte des Machines de l'Île
- soirée de réveillon avec dîner en musique, soirée dansante et dégustation d'huîtres et de Muscadet au petit matin
- boissons au dîner de réveillon (1 coupe de Saumur, 1/4 vin, 1 coupe de Champagne et 1 café)
- boissons durant séjour (1/4 vin et café aux déjeuners J2 et J3)
- taxes de séjour

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT

- chambre single: +140 €



490 €

Du 30 décembre au 1 janvier 2026 3 JOURS

À l'approche du réveillon, le somptueux Château de Modave vous invite à une escapade magique dans un décor royalement festif. Les salons historiques s'illuminent de mille feux et chaque recoin du château respire l'élégance et la tradition. Entre dorures, compositions florales hivernales et ambiance musicale feutrée, vous serez transportés dans l'atmosphère chaleureuse et enchantée d'un réveillon d'autrefois. Une visite hors du temps, parfaite pour s'émerveiller avant de faire le grand saut dans 2026... avec panache et étoiles pleines les yeux ! Ruelles pavées illuminées, chalets en bois débordant de douceurs artisanales, vin chaud aux épices et effluves de gaufres croustillantes : à Durbuy, l'esprit de Noël joue les prolongations jusqu'au bout de l'année. Une escapade féerique à vivre sans modération, pour dire au revoir à 2025 dans une ambiance cocooning, entre flocons et lumières dorées.

J1 : MODAVE - LA ROCHE EN ARDENNE

Arrivée à Modave pour la visite avec audio guide de son château entièrement décoré pour les fêtes de fin d'année. Vers 12h00, continuation vers La Roche, temps libre à la découverte de cette superbe localité touristique dominée par les ruines de son château féodal du 9ème siècle, au cœur de la nature, faisant de La Roche, « la perle de l'Ardenne et de la province du Luxembourg ». En fin d'après-midi, installation à l'hôtel, dîner et logement.

J2 : DURBUY - LA ROCHE EN ARDENNE

Petit déjeuner, départ vers Durbuy, la « plus petite ville du monde » ; une des plus pimpantes, ça, on en est sûr ! Place forte du tourisme en Wallonie, Durbuy offre un cœur historique au charme enjôleur. Vers 15h00, trajet retour vers le Floréal pour les préparatifs à la soirée du réveillon. A 20h00, soirée de réveillon de la St-Sylvestre avec animations en salle. Durant le repas, accordéoniste et chanteur et pendant la soirée, animations assurées par un DJ et un chanteur dans des salles séparées

Mise en bouche du chef

Tartare d'écrevisse à l'huile de vanille, dés de mangue, crème citronnée et tuile croustillante au parmesan

Foie gras poêlé sur purée de pommes de terre vitelotte au beurre, croûtons dorés et jus corsé à l'échalote

Brochette de marcassin, chicons braisés, pomme aux aïelles, sauce aux agrumes et cornichons, accompagnée d'une pomme Darphin croustillante

Dôme de l'An Neuf, une création sucrée et festive pour clôturer le repas en douceur

Apéritif, vins, eaux et café ; boissons sélectionnées toute la nuit.

Buffet de pains garnis et un potage à l'oignon servis en fin de soirée.

J3 : LA ROCHE

Après le petit déjeuner, retour vers votre région.

HÔTEL FLORÉAL - LA ROCHE EN ARDENNE

Le « château » abrite 76 chambres simples et relookées depuis peu... Chaque chambre est composée de 1 à 4 lits, mini frigo, tv écran plat, téléphone, accès internet gratuit. La salle de bain comprend wc, lavabo, douche et sèche-cheveux.



INCLUS

- transport en autocar
- circuit touristique
- entrée au Château de Modave avec audio guide
- 2 nuits en chambre et petit déjeuner au Floréal
- dîner du 30/12 (menu 3 services)
- réveillon de St-Sylvestre avec animations
- boissons durant le repas et la soirée de la St-Sylvestre comme mentionné au programme

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT - RÉDUCTIONS

- chambre simple: +40 €
- 3-11 ans avec 2 ad. dans ch : -190 € (repas de réveillon avec forfait softs inclus, menu enfant et soirée)
- 12-18 ans avec 2 ad dans la ch : -30 € (repas de réveillon même menu que les adultes, apéritif, forfait softs, eaux et café inclus)



NOUVEAUTÉ

Du 23 au 28 février 2026 **6 JOURS**

1 095 €

Le **CARNAVAL DE NICE** fait partie des carnivals les plus célèbres de France et représente l'une des manifestations incontournables de l'hiver sur la Côte d'Azur. Plus d'un million de personnes viennent assister à cet événement unique avec son fameux défilé de près de 300 grosses têtes en papier mâché et sa célèbre bataille de fleurs. Tradition oblige, une vingtaine de chars fleuris défilent avec à leur bord de jolies jeunes filles qui lancent des fleurs aux spectateurs. Le Carnaval de Nice est aussi l'occasion pour petits et grands de faire la fête dans la rue avec de nombreux lancers de confettis et spectacles de rue ! Thème de cette année 2026 : « Vive la Reine ! »

La **FÊTE DU CITRON À MENTON**, est un événement unique au monde qui attire chaque année plus de 200 000 visiteurs. Venez vivre le Corso des fruits d'or vitaminé au zest (parades de chars composés d'agrumes et animés), admirer l'expo de motifs d'agrumes dans les Jardins Biovès.

J1 : BELGIQUE - MONTELMAR OU ENVIRONS

Départ matinal vers Montélimar, la capitale du nougat. Rues pittoresques, façades ensoleillées, petits cafés tranquilles... Installation à l'hôtel pour une nuit étape, dîner et logement.

J2 : MONTELMAR OU ENVIRONS - CANNES - DÉFILÉ AUX LUMIÈRES

Petit déjeuner puis continuation vers Cannes. Déjeuner libre puis écouverte libre de la ville; la Croisette, le Palais des Festivals, le Vieux Cannes et le port. Transfert vers l'hôtel à Nice, installation et verre de bienvenue, dîner et route vers Nice pour le Défilé aux Lumières, retour à l'hôtel, logement.

J3 : NICE - BATAILLE DES FLEURS

Petit déjeuner puis visite guidée de Nice: la Promenade des Anglais, la Place Massena, la Confiserie Florian, la Vieille Ville avec son marché aux fleurs. Déjeuner libre et vers 14h30, défilé de la Bataille des Fleurs en tribune, retour à l'hôtel pour le dîner de gala, logement.

J4 : EZE - MENTON

Petit déjeuner puis départ pour Eze, visite d'une parfumerie et ontinuation vers Menton qui mérite son appellation de «Jardin suspendu entre ciel et mer». Promenade dans la vieille ville jusqu'à la Basilique Saint-Michel avec ses ruelles en escaliers, ses points de vue imprenables sur la Méditerranée... Déjeuner libre puis visite de l'exposition d'agrumes dans les Jardins de Bioves. Dîner au restaurant puis installation en tribune pour Corso des Fruits d'Or en tribune, retour à l'hôtel, logement.

J5 : NICE - AIX EN PROVENCE - MACON OU ENVIRONS

Petit déjeuner puis départ pour la Maison des Santons à Aix-en-Provence; un petit monde en miniature, une grande émotion en vrai ! Entrez dans un univers hors du temps, où chaque personnage raconte la Provence avec tendresse. Un art... 100 % provençal, 100 % vivant ! Chaque santon est une œuvre d'art unique, modelée et peinte à la main avec amour. Continuation vers Macon pour la nuit étape, dîner, logement.

J6 : MACON OU ENVIRONS - BELGIQUE

Après le petit déjeuner matinal, trajet retour vers la Belgique, arrivée prévue dans la soirée.

HÔTEL SERVOTEL**** - NICE ST ISIDORE

Idéalement situé entre Nice et l'arrière-pays niçois, au pied des vignobles de Bellet, l'hôtel est doté d'un accueil de qualité et propose des chambres raffinées et modernes équipées de tv écran plat, téléphone, connexion internet. Dans son restaurant, vous dégusterez une cuisine créative et traditionnelle.



INCLUS

- transport en autocar
- séjour en 1/2 pension du J1 au soir au petit déjeuner du J6
- 1/4 vin et eau en carafe à table
- visites au programme
- places en tribune - places assises aux défilés du Carnaval de Nice et de la Fête du Citron (corso fruits d'or)
- entrées (Jardin de Bioves, parfumerie, Maison des Santons)

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

RÉDUCTION - SUPPLÉMENT

- chambre single: +275 € (possibilité de ch. à partager)
- 0-9 ans avec 2 ad dans la ch. (dormant dans le lit des parents) : -30%





ITALIE

CARNAVAL DE VENISE

UNE EXPERIENCE EXCEPTIONNELLE !

**Du 14 au 19 février 2026 6 JOURS****687 €**

Entrez dans le monde fabuleux du carnaval de Venise, l'un des plus connus au monde ! Des milliers de touristes l'attendent avec impatience ... On ne va pas au Carnaval de Venise que pour voir des gens masqués. On y va pour s'amuser ensemble, rire, danser, prendre du temps hors du temps, visiter aussi. Il y a tant et tant de choses à découvrir... Cela fait plus de mille ans que l'on porte le masque à Venise, donc le carnaval de Venise n'est pas né d'une volonté d'animation touristique.

J1 : BELGIQUE - LIDO DI JESOLO

Départ dans l'après-midi par trajet autoroutier via la France et la Suisse, nuit à bord de l'autocar haltes pour restauration libre et détente.

J2 : LIDO DI JESOLO

Arrivée à Lido di Jesolo. Installation à l'hôtel (chambres disponibles à partir de 14h00). Temps libre dans la station balnéaire, dîner, logement.

J3 : VENISE

Petit déjeuner, départ pour Venise via Punta Sabbioni pour la traversée en vaporetto. Visite commentée (2h00) de la Cité des Doges avec notamment le Palais des Doges, la Basilique St-Marc, le Baptistère, le Pont des Soupirs,... Déjeuner libre en ville. L'après-midi, temps libre pour poursuivre tranquillement la découverte de l'incomparable «Sérenissima». Possibilité, de visiter les îles de la Lagune au départ de Venise. Retour à l'hôtel, dîner, logement.

J4 : VENISE «MARDI GRAS CARNAVAL»

Petit déjeuner puis départ vers Punta Sabbioni. Continuation en vaporetto vers Venise. Journée libre pour profiter de l'ambiance carnavalesque, découvrir le Carnaval de Venise,; cette grande fête inoubliable. Découvrez ces costumes admirables, qui sont de vraies œuvres d'art, et dans chaque coin de rue, sur chaque pont, sur chaque place vous attendent des masques, des serpentins, des confettis... En fin d'après-midi, retour à l'hôtel, dîner, logement.

J5 : LIDO DI JESOLO - VERONE - BELGIQUE

Petit déjeuner, matinée libre à l'hôtel, déjeuner libre dans la station avant de partir en direction de Vérone. Située au milieu de vignes et d'oliviers, la ville, encore très médiévale, trouve son attrait dans ses arènes, ses places, la maison de Juliette... mais aussi le charme qui baigne dans les rues, balade en ville puis trajet retour vers la Belgique (nuitée à bord de l'autocar).

J6 : BELGIQUE

Arrivée en Belgique prévue en fin de matinée.

LIDO DI JESOLO

Située sur une péninsule de la lagune vénitienne aux portes de Venise, Lido di Jesolo est une zone écologique où la nature est encore maintenue intacte. En face, il y a la mer avec un sable des miracles. Derrière, il y a la pinède et fertile campagne vénétie

HÔTEL*sup. classification italienne**

Toutes chambres avec bain ou douche italienne et wc. Restaurant, ascenseur.

**INCLUS**

- transport en autocar
- séjour en 1/2 pension en hôtel***sup à Lido di Jesolo du J2 au soir au pt déjeuner du J5
- transferts en autocar vers Punta Sabioni
- verre de bienvenue
- transferts en vaporettos vers Venise
- visite guidée (2h) de Venise

NON INCLUS

- assurance conseillée
- éventuelle taxe d'entrée à Venise
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

RÉDUCTIONS - SUPPLÉMENTS

- chambre single: +80 €
- 2-11 ans ds chambre avec 2 ad.: -20%
- 3ème pers. en ch. triple: -5%



ANGLETERRE

LONDRES LA VILLE MONDE

BIG BEN - TOWER BRIDGE - TRAFALGAR SQUARE - PICCADILLY - BUCKINGHAM PALACE

**2 JOURS**

du 19 au 20 octobre 2025

du 9 au 10 novembre 2025

du 28 au 29 décembre 2025

VACANCES AUTOMNE

SPÉCIAL SOLDES

à pd 285 €

«Londres, la ville aux mille visages vous ouvre ses portes ! Imaginez-vous flâner le long de la Tamise, le regard perdu sur les emblématiques Big Ben et Houses of Parliament. Découvrez les quartiers animés de Covent Garden et Soho, puis plongez dans l'histoire à la Tour de Londres. Notre séjour vous permettra d'explorer les incontournables de la capitale britannique. Laissez-vous envoûter par le charme unique de Londres !

J1 : BELGIQUE - LONDRES

Départ matinal en direction de Calais, traversée transmanche et arrivée à Londres dans la matinée. Restauration libre, shopping, balade libre. Partez à la découverte des principaux monuments londoniens : Buckingham Palace, Trafalgar Square, National Gallery. Explorez la Tour de Londres et découvrez son histoire fascinante puis traversez le Tower Bridge pour rejoindre Borough Market, un marché alimentaire très animé. Prenez le métro jusqu'à Westminster, visitez l'Abbaye de Westminster, Big Ben, Houses of Parliament puis flânez dans les Jardins de Saint-James ! Pour les amateurs de shopping, rendez-vous à Oxford Street, la rue commerçante la plus célèbre de Londres. Vous y trouverez toutes les grandes marques. Découvrez Covent Garden, un quartier plein de charme avec ses boutiques originales, ses cafés et ses artistes de rue. Baladez-vous dans le quartier de Soho, connu pour ses théâtres, ses bars et ses boutiques branchées. Puis, plongez dans l'ambiance de Chinatown et dégustez des spécialités asiatiques. Pour une ambiance plus alternative, rendez-vous à Camden Market. Vous y trouverez des vêtements vintage, des objets artisanaux et de la nourriture du monde entier. Installation à l'hôtel et logement.

J2 : LONDRES - BELGIQUE

Après le petit déjeuner, transfert vers Londres Central. En option, tour de ville guidé (+/- 2h -> 32 € à réserver lors de votre inscription). Circuit en autocar via Big Ben, Trafalgar Square, Hyde Park, la relève de la Garde (sous réserves), la City, la Tour, ... Déjeuner et temps libre. Dans l'après-midi, retour vers la Belgique. Arrivée prévue fin de soirée.



DÉPARTS	PRIX PAR PERS EN CH. DOUBLE	3ÈME PERS CH. TRIPLE	SUPPLÉMENT CH. SINGLE
19/10/25	285 €	-20 €	+68 €
9/11/25	299 €	-20 €	+68 €
28/12/25	349 €	-28 €	+85 €



INCLUS

- transport en autocar
- traversées a/r par Eurotunnel ou Ferry
- logement en hôtel*** zone 1-2 avec petit déjeuner anglais

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »

SUPPLÉMENT

- tour de ville en autocar : +32 € (min. 18 participants requis)

REMARQUE IMPORTANTE

- les modes de traversées de la Manche peuvent être modifiés pour des raisons techniques/de meilleure réalisation du voyage

DOCUMENTS DE VOYAGES

- Passeport obligatoire (valable 6 mois après la date de retour) et ETA (coûte env. 20£). Il permet multiples voyages pendant deux ans ou jusqu'à la date d'expiration du passeport titulaire. Tous les voyageurs, enfants et bébés compris, auront besoin d'un ETA. Demandez conseil dans votre agence



ANGLETERRE

LONDRES & HARRY POTTER

CIRCUIT TOURISTIQUE - WINDSOR CASTLE - CAMDEN TOWN
THE MAKING OF HARRY POTTER WARNER BROS TOUR LONDON



PLACES
LIMITÉES !

3 JOURS

339 €

du 20 au 22 février 2026

VACANCES DE CARNAVAL

du 24 au 26 juillet 2026

VACANCES D'AUTOMNE

du 30 octobre au 1 nov. 2026

SPÉCIAL SOLDES

du 27 au 29 décembre 2026



J1 : BELGIQUE - LONDRES - WARNER BROS STUDIO TOUR

Départ matinal vers Calais, traversée en shuttle ou ferry vers Douvres ou Folkestone. Traversée du Kent et arrivée à Greenwich dans la banlieue londonienne. Découverte de l'extérieur du planétarium et de l'Observatoire de Greenwich, célèbre pour le point 0 et le méridien. Déjeuner libre dans le marché couvert puis croisière sur la Tamise (en option) qui permet d'admirer les principaux monuments de la ville comme Big Ben, London Tower, le Shakespeare's Globe Theater, le London Eye, St Paul's Cathedral,... Arrivée à Westminster dans le prestigieux cœur de Londres puis promenade jusqu'à Piccadilly Circus. Deux options :

- temps libre pour le shopping et découverte personnelle du centre de Londres
- visite des studios «The making of Harry Potter». En début de soirée, transfert vers l'hôtel, dîner buffet (en option), logement.

J2 : WINDSOR - LONDRES

Petit déjeuner anglais matinal puis départ pour Windsor; ville construite autour du plus grand château habité au monde, Windsor Castle. Le Roi Charles y séjourne régulièrement le week-end. Possibilité de visiter cet édifice (en option). Après le lunch (en option), retour à Londres pour découvrir le paradis du shopping londonien avec le célèbre magasin «Harrods» et les très animées Bond Street, Regent Street et Oxford Street ainsi que le marché couvert de Covent Garden. Mais il y a aussi la route de Portobello à Notting Hill ou le Tate Modern Museum. Le soir, dîner dans un restaurant en ville (en option), retour à l'hôtel en fin de soirée.

J3 : LONDRES - BELGIQUE

Petit déjeuner anglais matinal puis départ pour le célèbre musée de cire «Mrs Tussauds» (en option), le premier du genre à avoir vu le jour. Si aujourd'hui il en existe dans différentes grandes villes du monde, celui de Londres est l'original. Il expose des célébrités en cire, plus vraies que nature... tout le gratin mondial s'y trouve. Vers 12h30, départ pour Camden Town; quartier réputé pour ses nombreux marchés aux puces et haut-lieu des cultures dites «alternatives». En milieu d'après-midi, départ pour Douvres ou Folkestone et retour via Eurotunnel ou ferry. Arrivée en Belgique prévue en toute fin de soirée.



INCLUS

- transport en autocar
- traversées transmanche par Eurotunnel ou ferry
- 2 nuits en logement petit déjeuner anglais au Sheraton Skyline Hotel London Heathrow**** (ou équivalent)
- transferts en autocar au programme
- visites extérieures au programme
- services d'un guide francophone

NON INCLUS

- repas et excursions en option
- boissons et dépenses personnelles
- ce qui n'est pas repris dans inclus
- assurance conseillée

SUPPLÉMENTS - RÉDUCTION

- chambre single: +100 €
- entrée Studios Harry Potter: +100 €
- 2-11 ans ds ch. avec 2 ad.: -30€

PACKAGE OPTIONS (à régler sur place : +139 £)

- croisière sur la Tamise
- visite intérieure du Château de Windsor
- Visite Madame Tussauds
- dîner soir J1
- repas de midi du J2

DOCUMENTS DE VOYAGES

- Passeport obligatoire (valable 6 mois après la date de retour) et ETA (coûte env. 20£). Il permet multiples voyages pendant deux ans ou jusqu'à la date d'expiration du passeport titulaire. Tous les voyageurs, enfants et bébés compris, auront besoin d'un ETA. Demandez conseil dans votre agence

organisation par



NOUVEAUTÉ

2 JOURS

du 18 au 19 octobre 2025	VACANCES AUTOMNE	185 €
du 29 au 30 novembre 2025	AMBIANCE DE NOËL	185 €
du 17 au 18 janvier 2026	LES SOLDES	193 €
du 14 au 15 février 2026	SPÉCIAL ST-VALENTIN	193 €
du 2 au 3 mai 2026	VACANCES PRINTEMPS	193 €

Embarquez pour Paris, ville aux mille visages. Vous admirerez les grands boulevards animés, les places majestueuses et les monuments incontournables. Flânez sur les Champs-Élysées, l'avenue la plus célèbre du monde, et admirez les vitrines des plus grandes marques. Pour une expérience unique, visitez le Musée Grévin et rencontrez vos célébrités préférées en cire. Un séjour inoubliable vous attend à Paris ! A l'occasion de la Saint-Valentin, offrez-vous une parenthèse enchantée ! Balade romantique sur les quais de Seine, dîner en tête-à-tête, vitrines illuminées... Et pour encore plus de charme, vous logerez à deux pas du Palais de la Découverte, dans un quartier élégant entre Champs-Élysées et Tour Eiffel. Laissez Paris faire battre vos cœurs, on s'occupe du reste !

J1 : BELGIQUE - PARIS

Départ matinal pour atteindre Paris dans la matinée via les Grands Boulevards, l'Opéra Garnier; dépose des passagers à la Place de la Madeleine pour temps libre dans les grands magasins parisiens comme le Printemps, les Galeries Lafayette ou possibilité de visiter le célèbre Musée Grévin pour rencontrer vos stars préférées en cire (en option : +22 €). En début d'après-midi, transfert vers la Butte Montmartre, balade libre à la découverte du Sacré-Cœur, de ses ruelles pittoresques, de sa célèbre Place du Tertre et ses artistes peintres,... En fin d'après-midi, transfert à l'hôtel, dîner et soirée libre, logement.

J2 : PARIS - BELGIQUE

Après le petit déjeuner buffet, transfert vers l'Ile de la Cité. Temps libre à la découverte de la Cathédrale Notre-Dame magnifiquement restaurée après l'incendie, de la Sainte-Chapelle ou de la Conciergerie où fut enfermée Marie-Antoinette, Danton, Robespierre durant la révolution. En début d'après-midi, transfert vers la Tour Eiffel avec possibilité de croisière sur la Seine (en option : +15 €). Vers 15h30, transfert vers la Place de l'Etoile et son Arc de Triomphe. Pour terminer la journée en beauté, flânerie sur les Champs-Élysées puis en fin d'après-midi, départ de Paris et arrivée en Belgique prévue en fin de soirée.

N.B. : vous avez le choix de suivre notre programme OU de profiter d'un séjour totalement libre. Dans ce cas, sur place notre chauffeur vous donnera les instructions pour rejoindre l'autocar, par vos propres moyens, en fin de chaque journée.

HÔTEL REMIX**** 19ÈME ARRONDISSEMENT

Rénové par le célèbre designer Saar Zafrir, l'établissement The ReMIX Hotel possède un bar, un espace de coworking et une salle de sport. Il est situé dans le quartier branché de La Villette, à Paris. Décorées dans un style alliant le glamour parisien et le côté rock des années 80, les chambres modernes disposent de têtes de lit avec ports USB intégrés, d'une connexion wifi et d'une télévision à écran plat. Leur salle de bains privative en marbre est pourvue d'une douche ou d'une baignoire. La réception est ouverte 24 heures sur 24. Petit déjeuner buffet. L'hôtel dispose d'un restaurant: l'Hippopotamus. Ce restaurant sert des plats traditionnels et propose un petit déjeuner buffet tous les jours. L'Hippo Café, son café bar. L'hôtel est desservi par les lignes de métro 7, 5 et 3b, ainsi que par le RER E. Des quartiers tels que celui de l'Opéra se trouvent à 15 minutes. Le métro Porte de la Villette est à 100 m de l'hôtel.



INCLUS

- transport en autocar
- 1 nuit en logement et petit déjeuner buffet
- transferts en autocar au programme

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »
- entrée Musée Grévin : + 22€ pp (à réserver à l'inscription)
- croisière commentée sur la Seine : + 15 € pp (à réserver à l'inscription)

SUPPLÉMENT

- chambre single: +59 €





FRANCE

DISNEYLAND® PARIS

UN AUTRE MONDE VOUS ATTEND !

**RÉSERVATION
URGENTE !****2 JOURS**

Du 11 au 12 octobre 2025

Du 8 au 9 novembre 2025

Du 3 au 4 janvier 2026

Du 21 au 22 février 2026

à pd 320 €

Cet hiver, embarquez pour deux jours de rêve à Disneyland® Paris ! Laissez la grisaille derrière vous et plongez dans un monde féérique où l'hiver transforme le parc en véritable royaume enchanté. Les flocons dansent, les rues scintillent, et les personnages Disney vous attendent pour partager des instants inoubliables. Petits et grands vibreront au rythme des spectacles hivernaux, des parades magiques et des décorations féériques qui illuminent chaque recoin du parc Disneyland®. De la majestueuse avenue de Main Street aux allées du Château de la Belle au Bois Dormant, l'émerveillement est partout ! Et ce n'est pas tout ! Direction le Walt Disney Studios®, où les nouveautés ne manquent pas : explorez l'univers Marvel à Avengers Campus, retrouvez vos héros Pixar dans des attractions palpitantes et découvrez les coulisses du cinéma comme si vous y étiez. Juste du bonheur et des souvenirs plein la tête. Prêts pour l'aventure ? Mickey, Buzz et Elsa vous attendent...

J1 : BELGIQUE - DISNEYLAND PARIS

Départ matinal vers Marne-la-Vallée. Arrivée à Disneyland Paris, journée libre à la découverte des parcs. Transfert vers l'hôtel 45 min après la fermeture du parc pour permettre d'assister au nouveau spectacle « Tales of Magic ». Possibilité de restauration libre au Disney® Village.

J2 : DISNEYLAND PARIS - BELGIQUE

Petit déjeuner varié, transfert vers Marne-la-Vallée, journée libre dans les 2 parcs. Vers 18h30, retour vers la Belgique, arrivée prévue en fin de soirée.

HÔTEL IBIS BUDGET OU SIMILAIRE

Situé à environ 30 Km de Disneyland Paris, l'hôtel dispose de chambres confortables pouvant accueillir jusqu'à 3 personnes. La chambre triple dispose d'un grand lit double et d'un lit superposé. Profitez de l'espace lumineux du buffet petit-déjeuner à volonté pour bien démarrer la journée ! Pour toujours plus de confort, l'hôtel met gratuitement à votre disposition l'accès au wifi.

DISNEY TALES OF MAGIC

Préparez-vous à sentir votre cœur vibrer au rythme d'histoires magiques, et laissez votre imagination s'envoler dans les univers oniriques d'une multitude de franchises comme Cendrillon, Pinocchio, Encanto, Lilo & Stitch... Petits et grands rêveurs, passez un moment hors du temps au cœur d'effets lumineux et de feux d'artifice qui donneront vie à un merveilleux spectacle immersif encore jamais vu.

**AUTOCAR + HÔTEL + ENTRÉES 2 JOURS/2 PARCS**

DÉPARTS	ADULTE	ENF 1 3-11 ANS CH. 2 AD.	ENF 3-11 ANS CH. 1 AD	3ÈME PERS. +12 ANS CH. TRIPLE	SUPPL. CH. SINGLE
11/10/25 - 8/11/25	335 €	279 €	310 €	310 €	+39 €
3/1/26	320 €	259 €	289 €	289 €	+39 €
21/2/26	325 €	267 €	295 €	295 €	+39 €

Résa tardive -35 jours avant départ: +15 € p.p. (peut être majoré suivant prix du ticket au moment de la réservation
Transport seul enf. - 3 ans (obligatoire pour législation) et logement ds ch. de 2 ad. en lit «parapluie»: 45 €

VOUS AVEZ UN PASS DISNEY ? -> AUTOCAR + HÔTEL

DÉPARTS	ADULTE	ENF 1 3-11 ANS CH. 2 AD.	ENF 3-11 ANS CH. 1 AD	3ÈME PERS. +12 ANS CH. TRIPLE	SUPPL. CH. SINGLE
11/10/25 - 8/11/25	149 €	110 €	135 €	120 €	+39 €
3/1/26 - 21/2/26	154 €	115 €	140 €	125 €	+39 €

Transport seul enf. - 3 ans (obligatoire pour législation) et logement ds ch. de 2 ad. en lit «parapluie»: 45 €

INCLUS

- transport en autocar
- entrées 2 jours 2 parcs Disney selon tableau
- logement petit déjeuner
- transferts entre les parcs et hôtel

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »



ESPAGNE

LLORET DE MAR

COSTA BRAVA



àpd 585 €

Du 3 au 12 octobre 2025

10 JOURS

TRAJETS DE JOUR - CHÈQUE FIDÉLITÉ

Du 24 au 31 octobre 2025

8 JOURS

VACANCES D'AUTOMNE

Du 26 avril au 3 mai 2026

8 JOURS

VACANCES DE PRINTEMPS

Lloret de Mar a toujours été une destination idéale pour les vacances ! En effet, cette jolie station balnéaire présente de merveilleux atouts : de belles plages de sable, une petite digue pour une promenade sous les palmiers, un vieux village, un vieux marché, des rues commerçantes, avec beaucoup de boutiques, magasins de souvenirs et de restaurants. Ce qui est probablement le plus connu à Lloret de Mar, c'est la vie nocturne ! Les centaines de bars, discothèques, pubs et casinos sont situés le long de la plage. Amusement garanti !

3/10/25 EN TRAJETS DE JOUR

J1 : BELGIQUE - LLORET DE MAR

Départ matinal en direction de Lloret de Mar avec arrêts pour restauration libre et détente, arrivée prévue en début de soirée, installation dans les chambres, dîner et logement.

SÉJOUR EN PENSION COMPLÈTE VIN ET EAU OU ALL INCLUSIVE

J10 : LLORET DE MAR - BELGIQUE

Petit déjeuner et retour vers la Belgique, arrivée prévue en fin de soirée.

24/10/25 - 26/4/26

J1 : BELGIQUE - LLORET DE MAR

Départ dans l'après-midi nuitée à bord de l'autocar avec haltes pour détente et restauration libre.

J2 : LLORET DE MAR

Arrivée prévue dans la matinée à Lloret de Mar. Repas de midi. Installation à l'hôtel. Chambres disponibles à partir de 14h00.

SÉJOUR EN PENSION COMPLÈTE VIN ET EAU OU ALL INCLUSIVE

J7 : LLORET DE MAR - BELGIQUE

Petit déjeuner (fin prestations hôtelières), repas de midi libre, en fin d'après-midi, retour vers la Belgique.

J8 : BELGIQUE

Arrivée en Belgique prévue en fin de matinée.

TABLEAU DES PRIX - AUTRES HÔTELS SUR DEMANDE !

DÉPARTS	J	HÔTEL ALBA SELEQTTA****SUP pc vin et eau	HÔTEL ROGER DE FLOR**** pc vin et eau
3/10/25 trajets de jour 	10	885 €	885 €
24/10/25 vacances d'automne	8	585 €	599 €
24/10/25 vacances de printemps	8	599 €	625 €
RÉDUCTIONS - SUPPLÉMENTS			
réd. enf. avec 2 adultes dans ch	enf 1 de 2-12 ans : - 75% enf 2 de 2-12 ans : - 50%		enf 2 de 2-12 ans : - 50%
réd. 3ème pers. en chambre triple	-15%		-15%
supplément chambre single	8j : +99 € (oct) +110 € (avril 26) 10j : oct (+195 €)		8j : +120 € (oct) +129 € (avril 26) 10j : +215 € (oct)
supplément all inclusive	8j : +30 € (oct) +35 € (avril 26) 10j : +35 € (oct)		-
supplément chambre supérieure	8j : +30 € 10j : oct (+55 €)		-
supplément chambre confort	-		8j : +30 € 10j : +55 € (oct)

IMPORTANT

En accord avec la Loi sur les mesures fiscales et financières approuvées par le parlement catalan le 14 mars 2012 (art.55.2), le paiement de la taxe Touristique Municipale sera obligatoire à l'arrivée dans l'établissement. Elle sera appliquée uniquement pour les personnes logées dans l'établissement et âgées de plus de 16 ans. Tarif par personne et par nuit : 1,32 € en hôtel ****

HÔTEL ALBA SELEQTTA****SUP

Hôtel situé sur une petite colline et à environ 250 m de la plage au centre de Lloret de Mar. Chambres avec terrasse, salle de bain, téléphone, tv sat., sèche-cheveux, climatisation. Chambre supérieure : idem que la standard mais avec vue mer ou vue piscine. Piscine pour adultes, piscine pour enfants. Piscine intérieure climatisée, bar avec musique, salle de jeux, salon tv, minigolf, parc pour enfant, sauna, zone d'hamacs autour des jardins. Ascenseurs panoramiques. Restaurant accueillant avec buffet libre et cuisine internationale à tous les services. Trois fois par semaine: dîner de gala à thème. Show cooking » et animations en soirée. De juin à septembre, accès à la zone splash comprenant 2 piscines avec toboggans et une autre piscine plus grande pour les adultes avec jacuzzis extérieurs, transats,...

ALL IN

FORMULE ALL INCLUSIVE EN OPTION
HÔTEL ALBA SELEQTTA****SUP

- pension complète dans le restaurant-buffet, le petit déjeuner, déjeuner et dîner inclus
- eau, vin, bière et boissons rafraîchissantes aux repas
- à partir du jour d'entrée à midi jusqu'au jour de départ à midi
- boissons entre 11h. et 23h au bar (boissons alcoolisées nationales, eau, vin, sodas, sangria, jus,...)
- glaces pour enfants
- au bar de la piscine : 12:00 à 14:30: hamburgers, hot-dogs, chicken, nuggets, frites, olives et cacahuètes. De 16:00 à 18:00: café, thé et un assortiment de gâteaux, et biscuits. De 19:00 à 22:00: sandwiches
- fléchettes, tennis de table, zone de spa (jacuzzi, sauna, bain turc, piscine intérieur), serviettes pour la piscine avec caution.
- soirée dansante, animation, nuit flamenco,...
- kids club avec activités (de juin à septembre)

HÔTEL ROGER DE FLOR****

A 150m de la plage, c'est une ancienne demeure du 19ème siècle où l'atmosphère détendue et les couleurs de la Méditerranée vous entourent. L'hôtel propose une grande piscine extérieure et une terrasse avec vue panoramique sur la mer. Connexion wifi gratuit, chambres climatisées revêtues de parquet avec salle de bains moderne et sèche-cheveux. Repas sous formes de buffets. En été, moyennant supplément, le restaurant Marina propose des repas à la carte avec une grande variété de plats méditerranéens; snack-bar et un bar au bord de la piscine, court de tennis. L'hôtel est situé sur une colline, dans un quartier calme de Lloret. De nombreux commerces et bars animés vous attendent à moins de 10 minutes à pied. Centre de Bien-être moyennant supplément.

- **chambre standard** : un lit double ou de deux lits simples, ainsi que d'un espace de travail. De plus, les chambres doubles, de 24 m², offrent une vue montagne/ville. Equipées avec climatisation, wifi gratuit, sèche-cheveux, frigo, coffre fort, tv, balcon ou jardin, baignoire ou douche (max 3 pers.)
- **chambre avec vue mer** : chambre déale pour profiter de sa terrasse face à la Méditerranée, chambre de 20 m²
- **chambre confort** : avec une atmosphère cosy et vue latérale sur mer, un lit double et certaines d'entre elles disposent d'un jardin privé.
- **autres chambres type suite** avec hydromassage ou Jacuzzi sont disponibles sur demande moyennant supplément.

AUTRES HÔTEL SUR DEMANDE !

INCLUS

- transport en autocar
- pension à l'hôtel suivant votre choix
- boissons comme mentionné dans le tableau

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »
- taxes de séjour à payer sur place (tableau note « important »)



àpd **585 €**

Du 24 au 31 octobre 2025

8 JOURS

VACANCES D'AUTOMNE

Du 26 avril au 3 mai 2026

8 JOURS

VACANCES DE PRINTEMPS

Pineda de Mar est une ville côtière tranquille à la plage la plus longue du Maresme. Un climat doux fait de Pineda de Mar une destination idéale pour des vacances inoubliables grâce à son label destination de tourisme en famille et son importante offre de loisirs et d'activités.

J1 : BELGIQUE - PINEDA DE MAR

Départ dans l'après-midi nuitée à bord de l'autocar avec haltes pour détente et restauration libre.

J2 : PINEDA DE MAR

Arrivée prévue dans la matinée à Pineda de Mar. Repas de midi. Installation à l'hôtel. Chambres disponibles à partir de 14h00.

SÉJOUR EN PENSION COMPLÈTE

J7 : PINEDA DE MAR - BELGIQUE

Petit déjeuner (fin prestations hôtelières), repas de midi libre et en fin d'après-midi, retour vers la Belgique.

J8 : BELGIQUE

Arrivée en Belgique prévue en fin de matinée.

TABEAU DES PRIX

DÉPARTS	J	HÔTEL STELLA & SPA****SUP pc en chambre standard
24/10/25	8	575 €
26/4/26	8	599 €
RÉDUCTIONS - SUPPLÉMENTS		
réd. 2-11 ans avec 2 ad. dans chambre		-20%
réd. 3ème pers. en chambre triple		-20%
supplément chambre double usage single	oct +105 €	avril 26: +110 €
supplément chambre confort		+40 €
supplément chambre standard vue piscine		+25 €
supplément chambre supérieure vue piscine		+75 €
supplément chambre supérieure vue ville		+60 €
supplément vin-eau à table		+25 €
supplément all inclusive		+105 €

IMPORTANT

En accord avec la Loi sur les mesures fiscales et financières approuvées par le parlement catalan le 14 mars 2012 (art.55.2), le paiement de la taxe Touristique Municipale sera obligatoire à l'arrivée dans l'établissement. Elle sera appliquée uniquement pour les personnes logées dans l'établissement et âgées de plus de 16 ans. Tarif par personne et par nuit : 1,32 € en hôtel ****

HÔTEL STELLA & SPA - SUMUS****SUP

Situé à 200m de la plage et du centre. Climatisation, wifi gratuit au bar, accès PMR, jardins, terrasses, piscine, piscine pour enfants, jacuzzi extérieur, restaurant, snack-bar, animation en soirée, mini club. Avec supplément: zone spa, fitness, blanchisserie, billard et tennis de table, coffre-fort.

CHAMBRE STANDARD: chambre avec salle de bain et terrasse, climatisation, tv, sèche-cheveux, téléphone, wifi et frigo. Coffre-fort, installations thé et Café (payants). Capacité de 1 à 4 pers, max 3 adultes et 1 enfant.

CHAMBRE CONFORT: chambre rénovée, avec vue jardin. Equipée avec salle de bain, sèche-cheveux, set de courtoisies, air conditionné, tv écran plat, wifi, frigo, installations pour café et Thé. Coffre-fort payant. Capacité de 2 pers.

CHAMBRE SUPÉRIEURE: grande chambre rénovée avec décoration moderne, vue piscine, salle de bain, terrasse, climatisation, tv, sèche-cheveux, téléphone, wifi, frigo, coffre-fort et installations pour thé et café. Capacité de 2 pers.



ALL IN

FORMULE ALL INCLUSIVE EN OPTION

(du jour d'arrivée à 10h00 au jour de départ à 12h00)
Au bar et à la piscine (service à table): de 10h à 23h, vin, eau, bière, apéritif, liqueur, cocktail, thé, boissons rafraichissantes. Autres boissons internationales avec 50% de réduction. De 10h à 13h et de 15h à 18h: grand choix de snacks (glaces, chips, pizzas, sandwiches, hamburgers). Au restaurant (de 8h à 10h/13h à 14h30/19h à 21h), petit déjeuner, déjeuner, dîner (buffet - show cooking), boissons à tous les repas (service à table), 30% de réduction sur l'entrée en zone spa (saunas, piscine climatisée, jacuzzi, bain à remous), serviettes pour la piscine moyennant caution, prêt de livres gratuits

INCLUS

- transport en autocar
- séjour en pension complète du J2 midi au pt déj du J7

NON INCLUS

- assurance conseillée
- ce qui n'est pas repris dans la rubrique « inclus »
- taxes de séjour à payer sur place (tableau note «important»)



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE FORAITS DE LA COMMISSION DES LITIGES

Art. 1 - Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1 juillet 2018 tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage

Art. 2 - Information de la part de l'organisateur et du détaillant avant conclusion du contrat de voyage à forfait

2.1. L'organisateur ainsi que le détaillant communiquent au voyageur, avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait, les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyage à forfait :

1° les caractéristiques principales des services de voyage :

a) la ou les destination(s), l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises;

b) les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances; lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative du départ et du retour;

c) la situation, les caractéristiques et la catégorie de l'accommodation en vertu des règles du pays de destination;

d) les repas fournis;

e) les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le voyage à forfait;

f) lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyage seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe;

g) la langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis;

h) si le voyage est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite

2° le prix total du voyage à forfait et, s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter;

3° les modalités de paiement

4° le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint;

5° des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires;

6° la mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation;

7° des informations sur les assurances annulation et les assurances assistance

2.2. Le professionnel veille à ce que le formulaire d'information standard approprié soit fourni au voyageur.

2.3. Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, sauf par accord commun des parties contractantes.

Art. 3 - Information de la part du voyageur

3.1. La personne qui conclut le contrat de voyage à forfait doit fournir à l'organisateur et au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

3.2. Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur et/ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Art. 4 - Le contrat de voyage à forfait

4.1. Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait ou dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf. Le voyageur est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en la présence physique et simultanée des parties.

4.2. Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention, qui inclut toutes les informations visées à l'article 2 et les informations suivantes:

1° les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées;

2° que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance;

3° le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées ;

4° le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur, ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou pour se plaindre de toute non-conformité éventuelle;

5° l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage;

6° des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour;

7° des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes;

8° des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plate-forme de règlement en ligne litiges de l'UE;

9° des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.

4.3. En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur :

1° les reçus,

2° les vouchers et billets nécessaires,

3° les informations sur l'heure prévue de départ et, s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Art. 5 - Le prix

5.1. Après la conclusion du contrat de voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité. Dans ce cas, le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution:

1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou

2° du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou

3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait. Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.

5.2. Si la majoration du prix dépasse 8 % du prix total le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

5.3. Une majoration du prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul, sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce au plus tard 20 jours avant le début du voyage à forfait.

5.4. En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Art. 6 - Paiement du prix

6.1. Sauf convention expresse contraire, le voyageur paye, à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage. 6.2. Sauf convention contraire le voyageur paye le solde du prix au plus tard un mois avant le départ. 6.3. Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de payer l'acompte ou le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, l'organisateur et/ou le détaillant a le droit de résilier de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à charge de celui-ci.

Art. 7 - Cession du contrat de voyage à forfait

7.1. Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat, à condition :

1° d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait et

2° de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

7.2. Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

Art. 8 - Autres modifications par le voyageur

L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant d'autres modifications demandées par celui-ci et acceptées par l'organisateur et/ou le détaillant.

Art. 9 - Modifications au contrat par l'organisateur avant le voyage

9.1. L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier unilatéralement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que:

1° l'organisateur ne se soit réservé ce droit dans le contrat, et

2° la modification ne soit mineure, et 3° l'organisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

9.2. Si, avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier, de façon significative, une ou plusieurs des caractéristiques principales des services de voyage ou s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il propose d'augmenter le prix du forfait de plus de 8 %, il informe le voyageur :

1° des modifications proposées et de leurs répercussions sur le prix du forfait;

2° du fait que le voyageur pourra résilier le contrat sans payer de frais de résiliation, à moins qu'il n'accepte les modifications proposées 3° du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur

4° du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé il est automatiquement mis fin au contrat, et

5° s'il y a lieu, de l'alternative proposée ainsi que de son prix.

9.3. Lorsque les modifications du contrat de voyage à forfait ou le voyage à forfait de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

9.4. Si le contrat de voyage à forfait est résilié conformément à l'article 9.2. et que le voyageur n'accepte pas d'autre forfait, l'organisateur rembourse tous les paiements effectués au plus tard 14 jours après la résiliation du contrat.

Art. 10 - Résiliation par l'organisateur avant le voyage

10.1. L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait:

1° si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard:

a) 20 jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours;

b) 7 jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de deux à 6 jours;

c) 48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours, ou

2° s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat au voyageur avant le début du voyage à forfait.

10.2. Dans ces cas l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués pour le voyage à forfait, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire.

Art. 11 - Résiliation par le voyageur

11.1. Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de payer à l'organisateur des frais de résiliation. Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculés en fonction de la date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés. En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage.

11.2. Le voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation, si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11.3. L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Art. 12 - Non conformité pendant le voyage

12.1. Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

12.2. Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela:

1° est impossible, ou

2° entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité le voyageur a droit à une réduction de prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.

12.3. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaire que le voyageur précise un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité ou si une solution immédiate est requise.

12.4. Lorsqu'une part importante des services de voyage ne peut être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour le voyageur, d'autres prestations, si possible de qualité égale ou supérieure. Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyage à forfait ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

12.5. Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement. Si le voyage à forfait comprend le transport de passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement. S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées le voyageur a droit, s'il y a lieu, à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.

12.6. Lorsqu'il est impossible, en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu dans le contrat de voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaire pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.

12.7. La limitation des coûts, visés dans l'article 12.6, ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers au moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.

12.8. L'organisateur ne saurait invoquer des circonstances exceptionnelles et inévitables pour limiter sa responsabilité si le prestataire de transport concerné ne peut se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'Union Européenne.

12.9. Le voyageur peut adresser des messages, demandes ou plaintes en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sans retard excessif.

Art. 13 - Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, à leurs préposés et/ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Art. 14 - Responsabilité de l'organisateur ou du professionnel

14.1. L'organisateur est responsable de l'exécution des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.

14.2. Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un État membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur remplit les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Art. 15 - Réduction de prix et dédommagement

15.1. Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de non-conformité des services fournis, sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur. 15.2. Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif.

15.3. Le voyageur n'a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due:

1° au voyageur

2° à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et que cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou

3° à des circonstances exceptionnelles et inévitables

Art. 16 - Obligation d'assistance

16.1. L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :

1° en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire

2° en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

16.2. L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur

Art. 17 - Procédure de plaintes

17.1. Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur ou du détaillant.

17.2. Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

17.3. Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante ou qu'il était impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Art. 18 - Procédure de conciliation

18.1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

18.2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

18.3. Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un accord de conciliation.

18.4. Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

18.5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Art. 19 - Arbitrage ou Tribunal

19.1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

19.2. Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

19.3. L'organisateur ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

19.4. Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

19.5. Le collège arbitral, composé paritairement, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SERVICES DE VOYAGES

Art. 1 - Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux services de voyages réservés à partir du 1 juillet 2018 tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage

Art. 2 - Information au voyageur préalable à la vente du service de voyage

Autocars Leroy ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage procure au voyageur l'information suivante :

1° les principales caractéristiques du service de voyage

2° l'identité de l'entreprise (numéro d'entreprise, nom commercial, adresse, numéro de téléphone)

3° le prix total du service de voyage

4° les modalités de paiement

5° la procédure de traitement de plaintes en interne

6° la protection dont il bénéficie en cas d'insolvabilité

7° le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées.

Art. 3 - Information de la part du voyageur

3.1. La personne qui conclut le service de voyage doit fournir à Autocars Leroy et au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

3.2. Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour Autocars Leroy et/ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Art. 4 - Insolvabilité

4.1. Autocars Leroy ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage fournit une garantie pour le remboursement de tous les paiements qu'il reçoit de la part des voyageurs dans la mesure où le service de voyage n'est pas exécuté en raison de son insolvabilité.

4.2. Pour les services de voyage qui n'ont pas été exécutés, les remboursements sont effectués sans retard après que le voyageur en a fait la demande.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICULIÈRES AUTOCARS LEROY

Art. 1 – Information

1.1. Toutes nos offres, devis et contrats sont rédigés de bonne foi en fonction des données disponibles au moment de la demande.

1.2. Autocars Leroy se réserve le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles et dans le contrat. En outre, ces informations précontractuelles peuvent être modifiées par les parties avant la conclusion du contrat.

1.3. Les informations communiquées par téléphone sont toujours données sous réserve.

Art. 2 – Prix

2.1. Les prix comprennent :

1° les services indiqués tels que dans le contrat de vente ;

2° la TVA, selon les taux en vigueur à la date de la signature du contrat ;

2.2. Les prix sont éventuellement révisables pour autant que la révision soit consécutive aux variations suivantes : les péages, redevances et taxes afférentes à certains services, le coût des transports, y compris le coût du carburant.

2.3. Les prix sont fixés, tenant compte de ces coûts, en date du 01/10/23. Cette date sera prise en référence pour calculer la variation éventuellement réclamée ou remboursée au voyageur.

2.4. Si le carburant venait à varier de plus de 15 %, Autocars Leroy se réserve le droit de revoir les prix selon la loi sur les Contrats de Voyages du 21/11/17 aux articles 19 à 22. Un montant de 2,5 euro par passager sera réclamé ou remboursé pour tout voyage d'une distance inférieure à 1.000km et de 5 euro par passager pour tout voyage d'une distance supérieure ou égale à 1.000 km. Le prix de référence pour le carburant sera celui mentionné sur le site www.petrolfed.be/fr/prix-maximums/evolution-prix-maximums en date du 01/10/23.

2.5. Sauf mentions contraires, les prix ne comprennent pas :

1° les entrées et/ou frais de participation pour les sites/curiosités facultatifs, non repris dans les inlus. Toutefois, à la signature du contrat, ils sont donnés de bonne foi sous réserve de modification de maximum 8% selon l'article 9 des conditions générales de voyages à forfaits.

2° les boissons (sauf mention contraire) et frais personnels

3° les pourboires aux guides locaux et au personnel des hôtels

4° la prime de l'assurance annulation et/ou l'assurance assistance

5° les taxes de séjours en vigueur (sauf mention contraire). Celles-ci sont toujours à régler sur place par le voyageur et peuvent varier entre 0,5 et 6 euros par nuit et par adulte

6° le coût de moyens de transports non prévus et demandés par le voyageur pour faciliter/alléger son déplacement (taxi, train, chaise porteur, funiculaire, calèche, etc.)

7° les frais de passeport et de visa, vaccinations et autres formalités.

2.6. Les frais de visa ne vous seront pas facturés dans le cas où vous réalisez, de vous-même et sous votre responsabilité, la démarche d'obtention, à titre individuel, des visas nécessaires et indispensables à la réalisation de votre voyage et cela, sans l'intervention et l'engagement des services de Autocars Leroy. Autocars Leroy est alors déchargé de toutes obligations d'assurer votre voyage si vous n'avez pu obtenir le ou les visas nécessaires le jour du départ de votre voyage ; les conditions d'annulation de votre contrat seront alors appliquées.

Art. 3 – Réductions & Suppléments

3.1. Les réductions sont appliquées suivant les conditions mentionnées dans le tableau des prix et sont à calculer sur le prix de base pour les circuits et sur les prix nuit+/semaine+ pour les séjours et voyages en voiture.

3.2. Les réductions consenties aux enfants le sont sur présentation du certificat d'identité Kids-ID.

3.3. Les réductions pour 1 enfant accompagnant 1 adulte ne sont en aucun cas cumulables sur plusieurs chambres.

3.4. Dans le cas de plusieurs réductions, seule la réduction la plus favorable sera d'application, y compris lors d'un report suite à l'annulation d'un voyage.

3.5. Les avantages d'une chambre économique ne s'appliquent pas sur une chambre individuelle.

3.6. Les suppléments sont indiqués dans le tableau des prix et sont valables par personne et par période, sauf indication contraire.

3.7. Les services supplémentaires tels que parkings, lit bébé, repas bébé, animal domestique, sont donnés à titre indicatif, et sont à payer à l'hôtel.

Art. 4 - Le contrat de vente

4.1. Le contrat de vente se forme au moment de la confirmation du voyage par Autocars Leroy.

4.2. Les exigences particulières doivent être signalées à la signature du contrat. Elles y seront reprises à titre indicatif et feront l'objet d'une attention particulière. Autocars Leroy ne peut néanmoins garantir qu'elles soient complètement respectées.

Art. 5 – Paiement

5.1. Sauf mention contraire, un acompte est à régler :

- voyage en autocar ou hôtel seul : 30% du montant total à partir de la signature du contrat
- voyage en avion : 40% du montant total à partir de la signature du contrat
- voyage d'un jour et concerts : 100% à la signature du contrat

A défaut de règlement d'acompte dans les 8 jours ouvrables après la signature du contrat, Autocars Leroy se réserve le droit d'annuler automatiquement la réservation. Le cas échéant, des frais d'annulation seront appliqués suivant l'article 6.

5.2. Le solde doit être versé au plus tard 45 jours avant la date de départ. A défaut, Autocars Leroy se réserve le droit d'appliquer des intérêts de 12% et de conserver les documents de voyages.

Art. 6 – Annulation par le voyageur

6.1. Toute annulation par le voyageur doit être notifiée par écrit via envoi postal (le cachet de La Poste faisant foi pour la date d'introduction de l'annulation) ou par email.

6.2. Si l'envoi est fait un dimanche ou un jour férié, c'est la date du premier jour ouvrable suivant l'envoi du courrier qui sera considérée comme date d'introduction de l'annulation.

6.3. L'annulation entraîne, dès le jour d'inscription, des frais qui sont dus intégralement dans tous les cas :

1° Hôtel seul ou voyage en autocar (2 jours et plus) :

- 61 jours et plus avant le départ : 20% du prix total du voyage avec un minimum de 40 euros par personne ;
- Entre 60 et 31 jours avant le départ : 30% du prix total du voyage avec un minimum de 80 euros par personne ;
- Entre 30 et 22 jours avant le départ : 60% du prix total du voyage avec un min de 80 euros par personne ;
- Entre 21 à 15 jours avant le départ : 80% du prix total du voyage avec un min de 100 euros par personne ;
- 14 jours et moins avant le départ ou no-show : 100% du prix total du voyage.

2° Croisière

- 90 jours et plus avant le départ : 20% du prix total du voyage avec un minimum de 50 euros par personne ;
- Entre 89 à 51 jours avant le départ : 50% du prix total du voyage ;
- Entre 50 à 20 jours avant le départ : 80% du prix total du voyage ;
- 19 jours et moins avant le départ ou no-show : 100% du prix total du voyage.

Art. 5 - Traitement de plainte

Autocars Leroy ou le détaillant procure au voyageur l'information concernant la procédure de traitement de plaintes en interne.

Art. 6 - Procédure de conciliation

6.1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

6.2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

6.3. Le secrétariat procuera aux parties un règlement de conciliation et un accord de conciliation. 6.4. Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

6.5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Art. 7 - Arbitrage ou Tribunal

7.1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

7.2. Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

7.3. Autocars Leroy ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jour civil à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

7.4. Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

7.5. Le collège arbitral, composé paritairement, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

3° Voyage en avion

- 60 jours et plus avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne majorés de 50 euros par personne
- Entre 59 à 51 jours avant le départ : 60% du prix total du voyage avec pour minimum les frais facturés par la compagnie aérienne ;
- 50 jours et moins avant le départ ou no-show : 100% du prix total du voyage.

4° Voyage d'un jour

- 16 jours et plus avant le départ : 50% du prix total ;
- 15 jours et moins avant le départ ou no-show : 100 % du prix total.

5° Concert – Parc d'attractions - Exposition

100% du prix total du voyage (prix de la place/ticket d'entrée et transport).

6° Assurances

100% du montant des primes souscrites au moment de la réservation

6.4. En tout état de cause, les sommes dues aux tiers s'ajoutent aux montants ci-dessus. Le total des sommes réclamées ne pourra en aucun cas dépasser le prix du voyage. Il est donc vivement conseillé de souscrire une assurance annulation et assistance.

Art. 7 – Modification par le voyageur

7.1. Le voyageur est en droit de demander une modification. Celle-ci entraîne obligatoirement la conclusion d'un nouveau contrat signé des parties et annulant totalement le précédent.

7.2. Toute modification entraîne les frais suivants :

1° Hôtel seul, voyage en autocar (2 jours et plus)

- Modification mineure (nom, lieu d'embarquement) :
 - de 15 à 9 jours avant le départ : 10 euros/personne ;
 - de 8 jours jusqu'à la veille du départ : 40 euros/personne
- Modification majeure (date, type de chambre, hôtel, destination, régime, ...) :
 - plus de 30 jours avant le départ : 15 euros/personne (hors assurance)
 - de 30 à 16 jours avant le départ : 40 euros/personne (hors assurance)
 - de 15 à 9 jours avant le départ : idem frais d'annulation
 - de 8 jours jusqu'au jour du départ : idem frais d'annulation

3° Voyage en avion ou croisière

- Modification mineure (nom) :
 - de 15 à 9 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne majorés de 15 euros/personne ;
 - de 8 jours jusqu'à la veille du départ : les frais facturés par la compagnie aérienne majorés de 40 euros/personne
- Modification majeure (date, type de chambre, hôtel, destination, régime, ...) :
 - plus de 30 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne majorés de 15 euros /personne (hors assurance)
 - de 30 à 16 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne majorés de 30 euros/personne (hors assurance)
 - de 15 à 9 jours avant le départ : idem frais d'annulation
 - de 8 jours jusqu'au jour du départ : idem frais d'annulation

4° Vols « low-cost »

100% du prix du billet dès le jour de la réservation.

5° Voyage d'un jour

- Modification mineure (nom, lieu d'embarquement) :
 - 8 jours et plus avant le départ : aucun frais
 - 7 jours et moins avant le départ : 10 euros par personne
- Modification majeure (date, destination) : idem frais d'annulation

6° Concert – Parcs d'attractions - Exposition

Idem frais d'annulation

7.3. Aucune modification ne sera acceptée à J-1 et le jour du départ.

Art.8 - Cession par le voyageur

8.1. Le voyageur est en droit de demander une cession. Celle-ci entraîne obligatoirement la conclusion d'un nouveau contrat signé des parties et annulant totalement le précédent.

8.1. Toute cession de voyage à un tiers entraîne des frais de modification selon l'article 7.

8.2. Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession.

Art. 9 – Modification par l'organisateur

9.1. Après signature du contrat, Autocars Leroy se réserve le droit d'apporter certaines modifications ou adaptations au programme, en fonction des opportunités ou des contraintes du moment, et ce, sans dédommagement.

9.2. Les modifications éventuelles seront communiquées par l'intermédiaire de l'agent de voyage sous la forme d'un nouveau contrat.

9.3. Le voyageur disposera d'un délai de 3 jours ouvrables pour retourner le contrat signé pour acceptation. Passé ce délai, l'absence de réaction par courrier postal ou électronique sera considérée comme confirmation d'acceptation tacite.

Art. 10 – Annulation par l'organisateur

10.1. Autocars Leroy se réserve le droit d'annuler tout voyage n'atteignant pas le nombre minimum de voyageurs requis, soit 20 personnes, et s'engage à prévenir les participants :

- au plus tard 20 jours avant la date de départ du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours.
- Au moins 7 jours calendrier avant la date de départ du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours.

au plus tard 48 h avant le départ pour les voyages ne dépassant pas plus de 2 jours (voyage à forfait ou non)

Autocars Leroy rembourse le voyageur des paiements effectués pour le voyage, déduction faite des montants dus pour la souscription éventuelle d'une assurance-voyage ou l'obtention d'un passeport ou visa.

10.2. En cas de report sur un autre voyage, le voyageur conserve les avantages liés à une éventuelle réduction résa rapide (en fonction de la date de réservation) correspondant aux nouvelles conditions du nouveau voyage.

10.3. Si Autocars Leroy, pour une raison propre à un organisateur de spectacle, se trouvait dans l'invincible incapacité de satisfaire les engagements liés au spectacle proprement dit, le client déclare expressément, pour le bénéfice, exercer uniquement son recours envers l'organisateur de spectacle.

Art. 11 - Sous-traitance

Autocars Leroy peut recourir à du matériel et/ou du personnel sous-traité en cas de besoin.

Art. 12 – Voyage en avion

12.1. Les horaires de vol sont communiqués sous réserve et peuvent être soumis à modification jusqu’au jour du départ.

12.2. Le voyageur est tenu d’arriver à temps à l’embarquement.

12.3. Les première et dernière journées sont considérées comme entièrement consacrées au transport. Il est possible que la première et/ou la dernière nuit ne soit pas intégralement passée à l’hôtel en fonction des créneaux horaires relatifs aux vols, des transferts et des heures de convocation aux aéroports. De même, le repas du premier soir et le petit déjeuner du dernier jour peuvent être supprimés des services hôteliers pour des raisons horaires sans aucune compensation ; dans ces cas, selon les compagnies aériennes, un service à bord moyennant supplément peut être proposé.

12.4. Autocars Leroy n’est pas responsable concernant les éventuelles indemnités en cas d’annulation ou de retards des vols. Dans ce cas, ce sont les conditions générales et particulières des compagnies aériennes qui sont d’application.

12.5. Les horaires de vol sont toujours communiqués en heure locale et à titre indicatif. Les voyageurs sont sensés connaître le décalage horaire relatif à leur voyage. Ils peuvent trouver les renseignements nécessaires sur www.ou-et-quand.net/heure/

12.6. En cas de perte ou de dommage aux bagages, le voyageur a l’obligation de faire une déclaration à l’aéroport.

12.7. Le nom de la compagnie aérienne est indiqué sur les documents de voyages.

12.8. Autocars Leroy s’interdit de collaborer avec des compagnies reprises sur la liste noire européenne (https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr)

Art. 13 – Bagages

13.1. Les bagages sont limités à 20 kg par personne et un bagage à main. Ils ne peuvent dépasser la dimension d’une valise de taille standard (80cm x 50cm x 27 cm). Ceux-ci doivent être munis des étiquettes de bagages remises par l’intermédiaire de voyages avec mention des nom et lieu d’embarquement du voyageur. Un supplément de 20 € par valise supplémentaire et par trajet sera perçu par le chauffeur, s’il a la possibilité de les prendre.

13.2. En cas de perte de bagages lors d’un transport en autocar, une attestation, écrite et contre signée des deux parties, doit être demandée au chauffeur ou à l’accompagnateur.

Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne la détérioration des bagages et marchandises suite à des manipulations ou entreposage dans les soutes. Il est donc recommandé de souscrire une assurance spécifique. Les objets de valeurs ne doivent pas être mis dans la soute de l’autocar. En aucun cas, l’organisateur n’est responsable de la perte, le vol ou l’oubli de tout objet en cours de voyage. Les voyageurs sont responsables

de leur bagage à main et de tout objet de valeur abandonné dans l’autocar.

13.3. Afin d’éviter au maximum les dégâts aux bagages, le voyageur est invité à s’assurer de la qualité et de la solidité des valises utilisées.

13.4. En aucun cas, Autocars Leroy ne prend en charge des bagages non étiquetés ou dont le propriétaire n’est pas présent à bord du véhicule durant le voyage.

Art. 14 – Place dans l’autocar

14.1. La place du voyageur dans l’autocar est déterminée en fonction de votre date d’inscription pour les voyages de deux jours et plus. Elle n’est définitive dans l’autocar qui effectuera votre voyage qu’après la fin de la centralisation des différents transferts.

14.2. Tout souhait particulier émis par le client est pris en compte par nos services dans la mesure du possible, sans garantie contractuelle.

14.3. Pour les voyages d’un jour, aucune place ne peut être réservée sauf avis médical avéré.

Art. 15 – Services de prise en charge

15.1. Autocars Leroy peut mettre en place un service de transferts vers les aéroports de départ. Il peut être assuré par un autocar, un minibus, une voiture ou, en cas d’un nombre insuffisant de passagers, par un train.

15.2. Le voyageur doit se présenter avec ses bagages au lieu d’embarquement suivant les consignes mentionnées sur ses documents de voyage. Le voyageur est responsable pour tous les dommages et frais éventuels découlant du non-respect de ces consignes.

15.3. En cas de réservation endéans les 15 jours avant la date de départ, Autocars Leroy se réserve le droit, à la suite de raisons techniques d’organisation, de limiter la disponibilité des lieux d’embarquement.

Art. 16 – Plaintes

16.1. Les plaintes seront traitées conformément à l’article 17 des Conditions Générales.

16.2. Les plaintes peuvent être introduites via votre agence de voyage par email à l’adresse plaintes@voyagesleroy.com ou par courrier postal recommandé au Service Qualité, Autocars Leroy, 260 Grand-Chemin 7531 Havinnes.

16.3. Si l’envoi est fait un dimanche ou un jour férié, la date du premier jour ouvrable suivant l’envoi du courrier sera considérée comme date d’introduction de la plainte.

16.4. Si la plainte est émise par un client d’un détaillant, et sauf avis contraire explicitement inscrit dans la plainte, Autocars Leroy transmettra systématiquement une copie de la plainte, ainsi que son suivi, à l’agence de voyage où le contrat a été signé. Celle-ci fera suivre la réponse de Autocars Leroy à son client.

16.5. Si un accord ne peut être trouvé, le voyageur peut s’adresser à la Commission Litiges Voyages, City Atrium, rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles, tél : 02/277 62 15, email : litiges-voyages@clv-gr.be

16.6. Tout litige sera porté devant les juridictions de Tournai.

Art. 17 – Obligations du voyageur

17.1. Le voyageur est tenu de respecter les obligations légales en matière de formalités douanières et règles sanitaires. A défaut, Autocars Leroy décline toute responsabilité, notamment au niveau des frais, pénalités et dommages encourus par le fautif.

17.2. Le voyageur assure que son état de santé lui permet de suivre le programme prévu pendant le voyage choisi, sans entraîner de difficulté pour le groupe. En cas de nécessité, il veillera à se faire accompagner par une seconde personne qui lui apportera l’assistance nécessaire.

17.3. Au cas où une activité prévue dans les inclus du voyage ne peut être effectuée en raison de l’état de santé du voyageur, celui-ci ne pourra se faire valoir d’un quelconque remboursement.

17.4. Autocars Leroy se réserve le droit de refuser l’embarquement à un voyageur dont l’état de santé aurait pour effet de mettre l’ensemble du groupe en difficulté durant le séjour.

17.5. Aucun enfant ne peut, conformément à la loi, voyager sur les genoux d’un adulte dans un autocar ou un avion. Un siège doit lui être attribué et les parents doivent prévoir un système de fixation au siège adapté à la taille et au poids de l’enfant.

17.6. Le mineur d’âge non accompagné d’une personne majeure ne peut voyager seul à bord de nos autocars. Toutefois, si le mineur voyage avec une personne majeure, autre que ses parents, il est dans l’obligation de fournir une attestation légalisée par la commune l’autorisant à voyager.

17.7. Les boissons alcoolisées sont strictement interdites à bord de l’autocar. Elles seront obligatoirement déposées dans les soutes à bagages à l’embarquement et restituées au propriétaire à destination.

17.8. Autocars Leroy se réserve le droit de faire appel aux autorités compétentes afin de mettre fin à tout comportement de nature à troubler l’ordre, la tranquillité et la sécurité des autres passagers et du personnel de bord. Le voyageur se rendant responsable d’un tel comportement pourra être exclu de la poursuite du voyage ou du séjour. Tous les frais qui en découleraient seraient à sa charge et il n’aurait, en aucun cas, droit à la restitution totale ou partielle du montant du voyage.

17.9. Afin de respecter les autres passagers, il n’est pas permis d’utiliser des appareils électroniques sans écouteurs. Tous nos autocars sont des espaces non-fumeurs.

17.10. Tout animal est interdit, quel que soit le type de voyage, sauf accord préalable écrit et express de l’organisateur. En cas d’accord exceptionnel, le propriétaire de l’animal se verra payer le prix de son transport. Tout bien non assimilable à un bagage est interdit (vélos, voitures d’enfant, chaise roulante non pliable, ...) sauf accord préalable écrit et express de l’organisateur. Nos autocars ne disposent pas des équipements adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

17.11. Le voyageur s’engage à respecter les conditions et règlements des prestataires de voyages (hôtel, musée, parc d’attractions, bateau, ...) inclus dans le forfait.

17.12. Afin que le séjour se passe dans les meilleures conditions, le voyageur est tenu de s’informer sur les services de santé, les

autorités locales et l’assistance consulaire du pays visité. Il pourra trouver ces renseignements sur le site www.diplomatic.be ou auprès de son agent de voyage.

17.13 Pour les prestations en autocar, le pourboire n’est pas obligatoire. Il est laissé à l’appréciation du client.

Art. 18 – Responsabilité de l’organisateur

18.1. Autocars Leroy décline toute responsabilité quant aux prestations non explicitement reprises au contrat de vente et éventuellement suggérées sur place.

18.2. Autocars Leroy décline toute responsabilité sur tout chantier de travaux sur le lieu de séjour.

18.3. Nos autocars peuvent être confrontés à des retards occasionnés par des travaux, des embouteillages ou tout autre évènement. Autocars Leroy ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de ces retards.

18.4. Autocars Leroy n’assume aucune responsabilité quant à la perte ou à l’oubli de tout objet en cours de voyage. Aucune demande de recherche n’est prise en considération.

Art. 19 – Droit de renonciation

L’article 80 §1 de la loi sur les pratiques du commerce prévoit que le consommateur dispose d’une période de sept jours ouvrables pour procéder à la résiliation d’un achat fait en ligne. En vertu de l’arrêté royal du 18/11/2002, certaines exceptions visent le secteur touristique et ses spécificités ; étant considérés la nature même des engagements fermes et très rapides qui doivent être pris - dans votre intérêt - envers les partenaires constitutifs de votre choix de voyage, votre réservation ne peut être maintenue si vous ne renoncez pas explicitement à ce droit de résiliation. A cet effet, vous devez marquer votre accord définitif et irrévocable en cochant la case correspondante sur votre formulaire de réservation. Vous donnez ainsi l’autorisation à Autocars Leroy d’exécuter la réservation sans délai.

Art. 20 – Protection des données

20.1. En tant que responsable de traitement, Autocars Leroy est tenu de respecter les exigences légales en matière de traitement de données pour des finalités qu’elle détermine elle-même. Autocars Leroy est responsable du traitement des données à caractère personnel notamment de ses clients, prospects ou partenaires.

Toutes les informations concernant notre politique de confidentialité peuvent être consultées à l’adresse suivante : <https://www.voyagesleroy.com>

20.2. Conformément à la loi, le PNR (Passenger Name Record) est communiqué au SPF Intérieur. Celui-ci reprend le nom du (ou des) passager(s), l’itinéraire des passagers, les informations pour contacter au moins l’un des participants du voyage, les informations de tickets.

Art. 21 – Non-conformité

21.1. Autocars Leroy est responsable de la bonne exécution des services de voyage.

21.2. Le voyageur informe Autocars Leroy, dès que possible de toute non-conformité constatée lors de l’exécution d’un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

21.3. En cas de difficultés ou besoin d’assistance sur place ou constat de non-conformité sur place, le voyageur peut prendre contact avec nos représentants locaux au numéro d’urgence +32 (0)69 546286.

Si l’assistance sur place ou les services d’urgence n’ont pu trouver de solution immédiatement, Autocars Leroy s’engage à traiter le défaut de conformité le jour ouvrable qui suit le signalement de non-conformité par le voyageur.

21.4. En cas de non-conformité, la responsabilité de Autocars Leroy est limitée à 3 fois le prix du voyage (hors assurances). Cette limitation n’existe pas en cas de préjudice corporel ou de dommage causé intentionnellement ou par négligence.

Art. 22 – Publication et modification des conditions particulières

22.1. Les conditions générales et particulières sont publiées sur www.voyagesleroy.com et dans les brochures éditées.

22.2. A la signature du contrat, le voyageur déclare avoir reçu et accepté les conditions générales et particulières.

22.3. Au cas où des adaptations ou modifications y aurait été apportées après la signature de ce document, c’est ce dernier qui restera la référence et fera foi pour le voyage concerné.

Art. 23 – Fonds de garantie

Autocars Leroy est assuré contre l’insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages (avenue de la Métrologie 8, 1130 Bruxelles, www.fgf.be).



VOYAGES LEROY

lic A 1276

contactez-nous sur un seul numéro :

069/89.51.14

10 rue de la Wallonie - 7500 Tournai

10, grand place - 7600 Péruwelz

1b, rue des Capucins - 7000 Mons

260, grand-chemin - 7531 Havinnes

contactez-nous sur un seul numéro :

069/89.51.14